TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE
Nou varivé

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT DE SITUATION

ANNÉE 2022

Sommaire

Table des matières

Sommaire 1

EDITO DU PRESIDENT 4

PARTIE 1 : L'ESSENTIEL 5

1. 2021 : arrêt sur image 6
2. Les indicateurs du baromètre 7

PARTIE 2 : BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET SERVICES MIS EN ŒUVRE PAR LA COLLECTIVITE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE 9

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 10
   - 1.1. Une quantification des émissions de gaz à effet de serre réalisée en 2022 12
   - 1.2. Programme de valorisation énergétique des infrastructures hydrauliques départementales 13
   - 1.3. Le début d'une démarche de sobriété énergétique engagée dans le cadre du Plan Negawatt 14
   - 1.4. Des chantiers menés selon une approche bioclimatique 15
   - 1.5. Un plan de mobilité durable adopté en juin 2022 16
2. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES 17
   - 2.1. Un plan 1 millions d'arbres pour inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité 19
   - 2.2. 30 années d'engagement du Département pour les espaces naturels sensibles et la biodiversité 20
   - 2.3. L'accès à la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques 23
   - 2.4. Participation du Département à l'évènement « les jours de la nuit » pour dire stop à la pollution lumineuse 24

2.5. Les Rendez-vous NatureS : Un événement 100% Département pour rendre la nature accessible à tous 25
2.6. Fête de la Nature 26
3. COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS 27
3.1. Lancement de la Caravane d'accès aux droits....29
3.2. Le Département agit pour le bien vieillir....30
3.3. Généralisation du dispositif Allocation de retour par l'activité des BRSA (R+) en faveur des publics les plus fragiles....31
3.4. Un plan Départemental pour soutenir l'aide alimentaire du Territoire....32
3.5. Poursuite du Pass Bien-être et dématérialisation du dispositif 33
3.6. Pacte de Solidarité Territorial : 20% du volet investissement dédié à la Transition Ecologique et Solidaire 34
3.7. Logement : une préoccupation essentielle pour vivre dans la dignité 35
3.8. Madagascar et l'Union des Comores, pays prioritaires de l'action du Département en matière de coopération régionale....36
4. AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET EPANOUISSEMENT DE TOUS LES REUNIONNAIS....37
4.1. Organisation d'un challenge sportif Départemental des Collèges....39
4.2. L'accompagnement du secteur culturel et artistique et l'accès pour tous à la culture favorisés dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté 40
4.3. L'accès pour tous aux sports favorisé dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté 41
4.4. Un Challenge Départemental de Sensibilisation aux Economies d'Energie : des collégiens ambassadeurs de l'écologie....42
4.5. La poursuite du concours d'embellissement des collèges 43
4.6. Accueil de la Nuit européenne des Chercheurs dans les musées du Département 44
4.7. Exposition « Titrain lontan : l'aventure ferroviaire de La Réunion » aux Archives départementales....45
5. DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE....46
5.1. Des soutiens apportés aux producteurs de fruits et légumes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan AgriPéi 2030 48
5.2. Des soutiens spécifiques apportés aux filières vanilles, ananas et apicoles 49

5.3. La Création d'unités de transformation de la production agricole locale 50
5.4. La Création d'une banque de fourrage pour sécuriser l'alimentation des animaux 50
5.5. La création de la marque « 100% La Réunion » 51
5.6. La mise en œuvre du plan Bio 52
5.7. Des actions pour promouvoir les productions locales ! 53
5.8. Des mesures prises pour lutter contre la mouche des fruits 54
5.9. Plus de produits locaux dans les restaurants collectifs des collèges 55
5.10. Un Challenge pour réduire le gaspillage alimentaire dans les collèges 56
5.11. Un soutien aux projets d'économie circulaire pour une production et des consommations plus durables 57
PARTIE 3 : BILAN SUR LA PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DE METHODE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 58
1. Le dispositif d'évaluation partagée 59
2. Une stratégie d'amélioration continue 59
3. L'organisation du Pilotage 60
4. La transversalité de l'approche 60
5. La participation des acteurs locaux et des habitants 60
PARTIE 4 : BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE D'ECO-EXEMPLARITE 63
ANNEXE les 17 Objectifs du Développement Durable 70

EDITO DU PRESIDENT

Face aux enjeux écologiques, en particulier au dérèglement climatique et à la perte de notre biodiversité, j'ai souhaité accélérer en 2021 nos mesures en faveur de la transition écologique en adoptant un Plan dédié à la Transition Ecologique et Solidaire.

Le présent rapport, basé sur les 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies en 2015, fait état de la prise en compte du développement durable tant dans notre fonctionnement interne que dans la mise en œuvre de nos politiques publiques durant l'année 2022. Il donne un coup de projecteur sur les principales réalisations, parmi les plus emblématiques, portées par notre Collectivité départementale.

Nous avons cette année réalisé le bilan de nos émissions de gaz à effet de serre afin d'identifier les actions les plus impactantes à déployer en 2023. Cela s'inscrit dans la continuité de notre engagement à décarboner notre fonctionnement grâce à une multitude d'actions. Expérimentation du télétravail, rationalisation du parc auto, pratique des visioconférences, mise à disposition de vélos, scooters et véhicules électriques, formation des agents aux enjeux climatiques, installations de panneaux photovoltaïques et de microcentrales hydroélectriques, verdissement des politiques d'achat, adoption d'un plan de gestion des déchets et d'un plan de mobilité durable sont autant d'actions concrètes mises en œuvre.

C'est également pour faire face aux effets locaux du réchauffement global de la planète que le Département propose une trajectoire vertueuse, résiliente et agile. Agriculture, protection de la biodiversité et des ressources en eau, irrigation, gestion des milieux naturels, soutien à l'économie circulaire, accompagnement des personnes les plus vulnérables, lutte contre la pauvreté…sont autant de politiques publiques locales qui intègrent l'enjeu écologique.

Au-delà de la protection de la planète, la feuille de route de l'agenda 2030 de l'ONU a pour objectif de garantir la paix et la prospérité. Elle touche de nombreux domaines et concrétise de façon équilibrée les 3 dimensions du développement durable (dimensions sociale, économique et environnementale). Nous pouvons affirmer que la transition écologique et solidaire constitue aussi un fil conducteur de notre projet de mandature 2021-2028.

L'avenir de notre planète et de notre territoire passent résolument par l'engagement de chacune et chacun d'entre nous. La prise de conscience collective face au réchauffement climatique gagne du terrain. Je souhaite que le Département accompagne de toutes ses forces les initiatives qui promettent un avenir meilleur pour l'humanité.

PARTIE 1 : L'ESSENTIEL

1. 2021 : arrêt sur image

Janvier/Février	Juillet/Aout
Mars Bilan des 3 ans de mise en œuvre de la stratégie national de lutte contre la pauvreté	**Septembre** Comité de Suivi Partenarial du PDTES Salon de l'écologie Remise des prix « Challenge de sensibilisation aux Economies d'Energie » Nuit européenne des chercheurs dans les musées départementaux Lancement de l'exposition TiTrain Lontan Participation aux semaines européenne du Développement Durable Participation aux journées du Patrimoine Signature de la charte Run'Alm pour la valorisation des produits locaux dans la restauration collective
Avril Lancement du Plan 5000 licences Participation à l'opération Jours de la Nuit »	**Octobre** Organisation d'un premier marché de producteur Bio Participation aux Semaines Européennes du Développement Durable Organisation des Rendez-vous NatureS Lancement du Salon des seniors Organisation du Challenge Sportif des collégiens Lancement du 1er Budget d'Initiative citoyenne Opération de sensibilisation sur la lutte contre la mouche des fruits
Mai Organisation des Journées de mobilité durable en interne Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier départemental Organisation des fêtes de la nature	**Novembre** Création de la marque 100% La Réunion Lancement de la plateforme de la « Bourse aux matériaux » Participation à l'événement Ambition Planète « les jeunes d'engagent » Organisation du 1er Festival de la Transition Ecologique
Juin Adoption d'un Plan de Mobilité Durable Adoption du Plan de gestion des déchets Atelier sobriété énergétique Lancement de la caravane d'accès au droit	**Décembre**

2. Les indicateurs du baromètre

Le tableau ci-dessous propose une série d'indicateurs organisée selon les finalités du PDTES. Ils permettront de suivre annuellement les avancées dans les secteurs de l'environnement, du social et de l'économie. Ces indicateurs sont évolutifs pour s'adapter notamment aux changements du territoire et de la réglementation.

Finalité	Thème	Indicateurs	Donnée la plus récente connue RDD 2021	Donnée la plus récente connue RDD 2022	Cibles
Eco-exemplarité	Energie et GES	Bilan Carbone	en cours d'évaluation	79 600 T CO2 par an (en 2019)	Neutralité Carbone en 2050
		Consommation électrique du patrimoine bâti en Gwh/an	21,6 Gwh en 2019	19,6 Gwh en 2021	
		Consommation électrique des équipements hydrauliques	en cours d'évaluation	24,22 Gwh en 2021	
		Dépenses électriques patrimoine bâti en M€/an	4,01 M€ en 2019	3,83 M€ en 2021	_
		Dépenses électriques des équipements hydrauliques en M€	en cours d'évaluation	2,58 M€ en 2021	
		Production d'énergie électrique patrimoine bâti	7 Gwh en 2018	en cours d'évaluation	50 Gwh en 2023
		Production d'énergie électrique équipements hydrauliques		1,32 Mwh en 2021	
		Recettes « Production Electrique » par M€/an	0,6 M€/an	0,93 M€ en 2021 (réseau hydraulique)	_
		CO2 évité	5 880 t en 2019	en cours d'évaluation	21 500 t en 2023
	Déchets	Volumes de déchets recyclés sites Source et Victoire	_	11,46 tonnes en 2022	
		Volumes de déchets recyclés autres sites	405 000 litres	1,05 millions de litres recyclés 2022	_
		Volumes de déchets non recyclés sites Source et Victoire	_	14,14 tonnes en 2022	
		Volumes de déchets non recyclés autres sites	2 millions de litres en 2020	3,7 millions de litres en 2022	diminution de 50% en 2025
		Nombre de rames papier consommées/an	8581 en 2021	5429 (janv à nov 2022)	_
		Poids de papier collecté en kg	0	560 kg (Sept à nov 2022)	
		Equipements informatiques donnés ou recyclés	918 en 2020	environ 1000/an	_
	Mobilité	Nombre de véhicules au parc auto	559 en 2021 dont 480 en gestion dire	528 en 2022 dont 471 en gestion directe	399
		Litres de carburants consommés par le parc auto	en cours d'évaluation	en cours d'évaluation	_
		Tonnes de CO2 émises par le parc auto	480 t CO2 en 2020	en cours d'évaluation	269T CO2 en 2023
		Tonnes de CO2 émises par le parc auto rapporté par agent	92 kg CO2/agent en 2020	en cours d'évaluation	_
		Nombre de véhicules électriques et/ou hydrides	6	10 voitures et 5 scooters électriques + 14 voitures hydrides	_
		%age de véhicules électriques du parc auto	0,01%	_	_
		Nombre de vélos	8	12	_
		Nombre d'arbres solaires implantés	1	1	10
		Nombre de bornes électriques	0	2	
		Nombre d'agents bénéficiaire du forfait mobilité	0	0	500
		Nombre de jours télétravaillés	18 516	3435 du 1er mars au 9 novembre 2022 (expérimentation 200 agents) 7000 litres de carburants économisés	_
		Nombre d'agents ayant participé au Challenge de la mobil	200	_	500
	Achats	Nombre de marchés comprenant une clause environnemen	72 marchés en 2020	192 sur 213 au 03/11	_
		%age des marchés comprenant une clause environnementa	36%	90% au 03/11	50% en 2026
		Nombre d'heures d'insertion	22789 en 2020	47 027h au 01/09	45 578 en 2026
		%age d'achats de mobiliers éco-labélisés	0,2	en cours d'évaluation	_
	Formation C.Climatique	Nombre d'agents formés au Changement Climatique	60 en 2021	235 en 2022	2000 en 2022

Conversion des politiques publiques	**Biodiversité**	Nombre d'individus produits	40 000 en 2020	150 000 en 2022	_
		Nombre d'individus plantés	38 600 en 2020	100 000 en 2022	1 million en 2024
		Surfaces traitées contre les EEE	614 ha en 2020	600 ha en 2022	700 ha /an
		Volume déchets collectés / sentiers	500 t en 2020	en cours d'évaluation	_
		Nombre de sensibilisations réalisées (Fete + RDV Natures)	2 000	en cours d'évaluation	_
	Eau	Surfaces agricoles irriguées	16 000 ha en 2020	16 100 ha en 2022	17 600 en 2027
		Nombre exploitations raccordées	5150 en 2021	5100 en 2022	_
	Agriculture	Couverture locale du marché en produits frais	72%	pas de données plus récentes	80% de fruits et légumes frais en 2030
		Couverture locale du marché global (frais, transformé, cor	42%	pas de données plus récentes	_
		Surface agricole sanctuaritée par un PAEN	0	1 (Petite-Ile)	création de 5 PAEN
		Surfaces agricoles en friche remises en culture	210 ha en 2021	301 ha en 2021 (données actualisées)	2000 ha
		Surface agricole	42 000 ha	38 770 ha (données RGA 2020)	maintien des 42 000 ha
		% de produits péi dans les assiettes des collégiens	40% en 2020	60% en valeur financière et 63% en volume (donnée 2021)	
		Nombre d'Ampéi créées	20 en 2020	24 à ce jour (mais certaines ne sont plus	_
		Volume de denrées gaspillées dans les collèges	à évaluer	670 tonnes/an	-20%
		Surface agricole bio	1475 ha en 2020	2097 ha en 2021	3000 ha en 2030
		Part de la surface cultivée en bio	3,5 % en 2020	5% en 2021	_
		nombre d'exploitation bio	345 en 2020	488 en 2021	750 exploitations en 2030
	Routes Départementales	Nombre de radiers submersibles supprimés	51 radiers supprimés depuis 2007 (9 en 2020) 7 en 2021	9	12 en 2022, 156 à terme
		Nb kms de pistes cyclables sur les RD	27 km	en cours de calcul par la DRD	_
	Insertion	Nombre de projets d'économie circulaire accompagnés	14 labellisés en 2021	en cours d'évaluation	20 projets / an
		Nombre de projets lauréats au Challenge des créateurs	7 par an	en cours d'évaluation	7 par an
Solidarité Ecologique	**Ecologie économie**	Nombre d'ateliers publics vulnérables	0		4 par an
		Nombre d'ateliers grand public	1-Salon de l'écologie	3-Salon de l'écologie;Ambition Planète; Festival TES	3 par an
	Sensibilisation à l'environnement dans les collèges	Nombre de colléges participant au Challenge energie	15 collèges par an	5 établissements ont été récompensés en octobre et tous poursuivent le challenge CUBE. S sur une durée de 4	15 collèges par an
		Nombre de colléges participant au Challenge No Gaspi	15 collèges par an	3 établissements récompensés en juin. Prochaine saison en 2023	15 collèges par an
		Nombre d'établissements sollicitant la dotation biodivers	25	en cours d'évaluation	_
	Partenariat	Convention avec les communes	24 (PST2)	24 (PST2)	24 communes (PST2)
		Convention avec les intercommunalités	2 (TCO + CINOR)	2 (TCO + CINOR)	5
		Nombre d'actions de coopération	à préciser	à préciser	2 en 2021

PARTIE 2 : BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET SERVICES MIS EN ŒUVRE PAR LA COLLECTIVITE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'année 2022 a été marquée en France par des sécheresses, incendies records et violents orages. Avec des températures supérieures de 2,3 degrés par rapport aux normales de saison, il a été le deuxième été le plus chaud enregistré en France métropolitaine après celui de 2003. Et c'est le monde entier qui aujourd'hui fait face à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et longs. Chili, Inde, Australie, États-Unis, France et même Russie sont autant de régions du monde qui souffrent de l'accélération de la sécheresse mondiale.

Le Département de la Réunion est aujourd'hui engagé dans sa transition bas carbone en mettant en œuvre une politique de réduction de son empreinte carbone et limitation de sa production de gaz à effet de serre.

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

- L'adoption en mars 2021 du Plan de Transition Ecologique et Solidaire. Ce document constitue la feuille de route de la collectivité pour une réduction de son empreinte environnementale et l'essor d'un nouveau modèle de développement. Ce plan comporte 4 grandes finalités : l'éco-exemplarité, la conversion des politiques publiques, la solidarité, la réussite du plan.
- La mise en œuvre du Plan NégaWatt (adopté en Nov 2019) comprenant 3 volets : sobriété– efficacité -production d'énergie pour une collectivité à énergie électrique positive en 2024
- Le Bilan Carbone de la collectivité (SPL Horizon) réalisé en 2022
- La production d'énergie renouvelable sur le patrimoine bâti et les infrastructures hydrauliques à travers notamment la réalisation de centrales photovoltaïques et de centrales hydroélectriques
- Réalisation du 2nd Challenge Départemental de Sensibilisation aux Économies d'Énergie avec mise en place de dispositifs de réduction de la consommation en énergie au sein de 15 collèges
- Accord cadre de partenariat entre le Département et EDF 2020-2023 structuré autour des thématiques : Assistance à la mise en œuvre d'un « schéma directeur énergie », Assistance à la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des personnels du Département et des collégiens aux économies d'énergie, Assistance à la valorisation des richesses naturelles et culturelles du Département
- Un verdissement du Parc auto grâce à l'acquisition de voitures, de vélos et scooters électriques et le développement de pratiques alternatives à la voiture solo
- Le 1er Plan de mobilité durable interne de la collectivité
- L'expérimentation d'une pompe de refoulement d'eau sans électricité sur le réseau hydraulique départemental

Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants

Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2022

Quelques Chiffres Repères

23 centrales photovoltaïques sur les toitures des collèges produisant 7GWh/an

Objectif de production de 50 GWh d'électricité en 2024

19,6 GWh d'électricité consommés par le patrimoine bâti de la collectivité en 2021

60 % de la facture électrique attribuée aux collèges

1.1. Une quantification des émissions de gaz à effet de serre réalisée en 2022

En conformité avec la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, le Département a missionné en 2021 et 2022 la SPL Horizon pour l'élaboration de son Bilan Carbone. Ce diagnostic va désormais permettre un pilotage ajusté des actions prioritaires à mettre en œuvre en matière de transition et de sobriété énergétique, de mobilité des agents et des élus de la collectivité ainsi qu'en matière de gestion du Patrimoine. C'est un diagnostic essentiel pour le Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire pour une meilleure efficacité du volet Eco-exemplarité.

Compte tenu du patrimoine et des compétences du Département en 2019, les émissions ont été évaluées à 79 600 t CO2e pour 5 300 agents soit 15 tCO2e par an/agent.

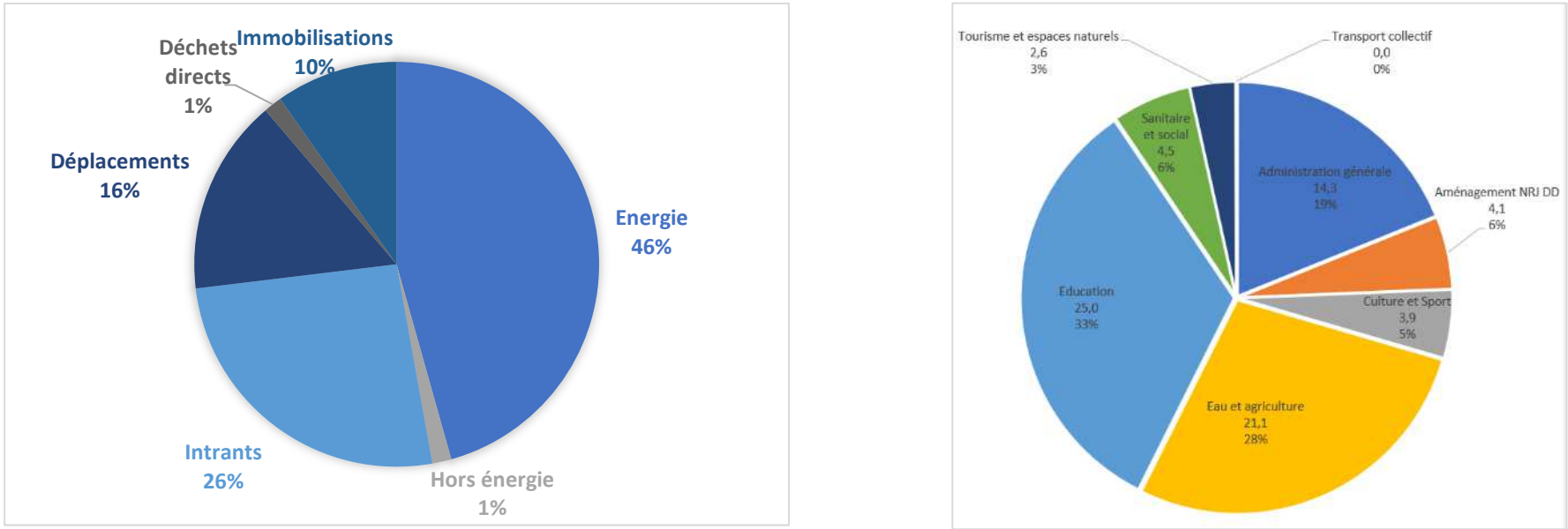

Figure 1 : Résultats du Bilan Carbone réalisé en 2022 (sur données 2019) par poste (à gauche) par compétence (à droite)

Energie = Electricité, Carburant ; Intrants = Achats et investissements ; Déplacements = Domicile-travail des employés, professionnels, des visiteurs ; Déchets directs = produits par les activités de la collectivité ; Immobilisations = Bâtiment, Matériel informatique, Hors énergie = Les données issues des climatiseurs, pour la prise en compte des fluides frigorigènes

1.2. Programme de valorisation énergétique des infrastructures hydrauliques départementales

Projet de Microcentrale Rivière des Galets ®

Le projet de réalisation d'une microcentrale hydroélectrique en rive gauche de la Rivière des Galets sur la Commune de Saint-Paul consiste en l'installation d'une turbine Pelton (ou équivalent) d'une puissance de 500 kW pour une production électrique prévisionnelle de 2,7 GWh/an injectée sur le réseau public, avec revente de l'électricité produite à EDF, dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat.

Ce projet est dimensionné sur la base du volume maximal de rejet d'eau en rivière des Galets (9 Mm3/an) autorisé par l'Arrêté Préfectoral N°01-0791/SG/DAI/3 du 10 avril 2001, complétant l'Arrêté n°1717/SG/DICV/3 du 13 juillet 1999

Le démarrage des travaux est prévu au début d'année 2023.

Le Département de La Réunion met en œuvre, depuis maintenant plusieurs décennies, de grands aménagements hydrauliques structurants destinés à satisfaire les différents besoins en eau du territoire pour les différents usages (en particulier agricoles). Les investissements se sont exprimés principalement par la réalisation des grands périmètres irrigués dans le Sud et l'Ouest de l'île.

Cette situation est susceptible d'offrir des conditions propices à la production d'énergie renouvelable d'origine hydraulique. C'est pourquoi le Département s'est engagé depuis plusieurs années en faveur d'une valorisation énergétique de son patrimoine (bâtimentaire, installations hydrauliques, etc.).

Deux domaines sont privilégiés pour valoriser les biens départementaux :
- l'énergie solaire, grâce à la réalisation de centrales photovoltaïques occupant les surfaces liées au patrimoine bâti (toiture, parking , plateaux sportifs,...),
- l'énergie hydraulique par la valorisation hydroélectrique des infrastructures hydrauliques départementales.

Deux centrales hydroélectriques sont à ce jour opérationnelles pour une puissance installée de 400kW et une production annuelle de 1 360 MWh/an (équivalent à 930 habitants alimenté). Il s'agit de la micro-centrale située au niveau du réservoir RT4 de l'antenne 4 du périmètre irrigué du Littoral Ouest et de la pompe dite « réversible » sur le site de la station de pompage de la Ligne Paradis du périmètre irrigué du Littoral Sud. Une expérimentation d'une pompe fonctionnant sans électricité est également en phase de test.

D'autres projets sont en cours de réalisation et seront opérationnels pour certains dès 2023. Ils totalisent une puissance installée de 1 680 kW sur le périmètre irrigué du Littoral Ouest et 2000 kW sur celui du Littoral Sud.

Il est également à noter que 2 centrales photovoltaïques en autoconsommation de 50 kW seront installées en 2023 sur les sites du centre technique de Mon Repos et du siège social de la SAPHIR pour produire de l'électricité et répondre à 85 % de leurs besoins électriques

1.3. Le début d'une démarche de sobriété énergétique engagée dans le cadre du Plan Negawatt

Le plan NEGAWATT lancé en 2019 engage la collectivité dans un effort de transition énergétique avec l'ambition à l'horizon 2024 de faire du Département une collectivité à énergie électrique positive. Outre les programmes d'efficacité énergétique et de productions d'énergie d'ores et déjà déployées sur les équipements et le bâti départemental, cette année a vu l'amorçage du volet sobriété électrique qui vise à diminuer les consommations électriques en agissant sur les comportements des agents.

Une mission de préfiguration d'une démarche de sobriété a été réalisée par le Département afin d'identifier les leviers de sobriété activables par des évolutions de comportement, principalement d'usage. L'approche anthropocentrée choisie, consistait à ne pas partir des écogestes souhaités, mais bien des motivations de l'individu (parcours de transformation). Une enquête auprès des agents pour mieux connaitre leurs habitudes ainsi que des ateliers de travail avec des agents volontaires ont été conduits. Des groupes de travail pour mener à bien des projets opérationnels et volontaristes ont pu être ainsi constitués.

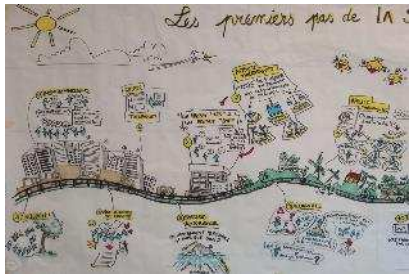

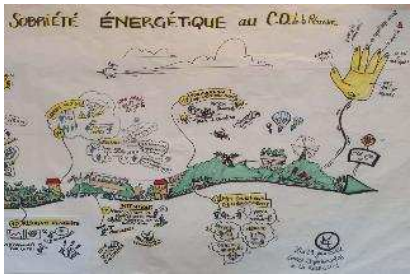

Sobriété énergétique : de quoi parle-t-on ?

Nous en avons tous fait l'expérience « changer n'est pas si facile ». Trouver la volonté de changer une habitude, même quand nous avons un intérêt personnel direct sur notre santé, nos relations, notre porte-monnaie…. Par exemple "Quel avantage aurais-je à économiser des ressources de la collectivité, de l'énergie que je ne paie pas personnellement ?"

Le processus de changement pour un comportement de sobriété énergétique est un processus lent et progressif de la prise de conscience à l'action et l'adoption définitive d'une nouvelle habitude. A chaque étape du processus de changement, il y a des facteurs encourageants ou freinants. Avant même de penser à l'environnement, aux générations futures ou aux économies pour la collectivité, il y aura des arbitrages personnels entre « mon confort », « mes gains de toute nature, pas seulement financiers, santé, regard des autres, attitude des collègues, des responsables, des élus. Le discours, les mots ne suffisent pas. Ce sont les actes qui comptent »

1.4. Des chantiers menés selon une approche bioclimatique

Ce site volcanique du Piton de la fournaise est l'un des lieux touristiques les plus visités à La Réunion. Le gîte du Volcan représentant à lui seul plus de 12.000 nuitées par an. Au regard de sa vétusté, il fait aujourd'hui l'objet d'une rénovation profonde qui se veut **exemplaire et innovante sur le plan environnemental**. Implanté dans le cœur du Parc National de La Réunion et à proximité du Volcan, **les enjeux de préservation de l'environnement (paysage, biodiversité) et de sobriété énergétique y sont considérables.**

Le futur éco-gîte du volcan, d'une capacité de 101 couchages, garantira des prestations de qualité, un confort optimisé et un **accès à tous les publics, notamment les personnes à mobilité réduite**. Ceci dans un écrin qui respecte parfaitement les normes HQE et qui s'intègre dans le paysage du volcan. Il fonctionnera par ailleurs en **éco-gestion** (eau, énergie, déchets) et en autonomie énergétique.

Sa construction répond ainsi pleinement à l'ODD n°9 qui précise la nécessite de mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain comme conditions essentielles au développement durable.

2021 a marqué le début du chantier (voie d'accès installation de chantier, terrassement et construction des cordées). Une opération de transplantation des espèces protégées et de lutte contre les espèces invasives a été réalisée sur l'emprise du nouveau bâtiment. En effet, de nombreuses espèces n'appartenant pas au milieu d'origine du volcan avait été amenées dans les jardins entourant le gîte. Ces espèces représentaient une menace pour le milieu. Cette action concoure ainsi à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (ODD 15). La livraison du nouveau gîte est planifiée en 2023, une poursuite du chantier notamment de la déconstruction des anciens bâtiments aura lien quant à elle en 2023.

Le Gîte du Volcan

Reconstruire en anticipant la future déconstruction

Le *chantier du nouveau gite du volcan est réversible. Il utilise des procédés et produit de construction éco-responsable et anticipe ainsi sur sa future déconstruction. La durée de vie d'un bâtiment est limitée dans le temps, l'éco-construction anticipe sur la déconstruction et la fin de vie de ce bâtiment. Les procédés et produits de construction se doivent être le moins impactant possible sur son environnement. Le choix s'est ainsi porté sur :*

- *Une limitation drastique de l'usage du béton ;*
- *Une construction sèche : avec des murs a ossature bois massif et des panneaux massif lamellé collé. Les cloisons en fermacell avec isolant en laine minérale ;*
- *Des matériaux bénéficiant de la marque NF Environnement ou du label*

1.5. Un plan de mobilité durable adopté en juin 2022

En réponse aux objectifs visés dans le cadre de son Plan de Transition Ecologique et Solidaire (au moins 10 % des agents engagés dans une évolution de leur mobilité d'ici 2023), et au regard des résultats de son Bilan Carbone, le Département s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre lié à ses véhicules par une rationalisation et un verdissement de son parc automobile. Il ambitionne par ailleurs d'améliorer les conditions de déplacement quotidien des agents entre leur domicile et leur lieu de travail et plus globalement de changer les pratiques individuelles et collectives par l'adoption de nouvelles mobilités.

Pour cela, un premier plan de mobilité durable coconstruit en interne a permis de définir cette année une trentaine d'actions pour accompagner le changement de pratique des agents et élus du Département. Il est bâti selon les 4 axes suivants :

- Eviter les déplacements
- Soutenir les mobilités actives
- Inciter à l'usage des transports en commun et du co-voiturage
- Installer la transition écologique

Depuis fin 2018, outre des actes successifs de renouvellement du parc auto et une rationalisation de sa flotte, le parc s'est progressivement transformé. Il compte à ce jour 24 véhicules électriques ou hydrides rechargeables (2 autres véhicules existants auparavant pour la gestion du jardin de l'état et la galerie du basculement des eaux), 12 vélos à assistance électrique ainsi que 5 scooters. Ils offrent des solutions en faveur d'une mobilité nouvelle dont l'usage se répand de plus en plus chaque jour.

En 2023, la collectivité poursuivra la décarbonation de son parc auto. Elle déploiera également de manière pérenne le télétravail et proposera une plateforme de covoiturage réservée aux agents.

Un Forfait Mobilités Durables adopté

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale prévoit que les fonctionnaires peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence et leur lieu de travail avec leurs vélos ou vélos à assistance électrique ou en tant que conducteurs ou passagers en co-voiturage.

Il forme une mesure incitative à l'usage des modes considérés comme vertueux dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique. Il doit servir à l'installation d'une transition dans la pratique des agents au titre de leurs déplacements quotidiens, ce qui en fait une mesure très incitative

Depuis fin octobre 2021, son versement est applicable au sein du Département.

Quelques Chiffres 2022

10 voitures, 12 vélos et 5 scooters électriques
14 véhicules hybrides
3435 jours télétravaillés du 1er mars au 9 novembre 2022 (expérimentation sur 200 agents)
7000 litres de carburants économisés grâce au télétravail

2. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le Réunion est reconnue depuis 2010 au Patrimoine mondial par l'UNESCO pour ses paysages spectaculaires, mais aussi pour sa biodiversité unique et originale. L'ensemble des Pitons, cirques et remparts (42 % de la surface de l'île) contribuent significativement à la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes. Cependant, comme dans tout territoire insulaire, la biodiversité réunionnaise est caractérisée par la faible résilience de ses habitats naturels et par la fragilité de ses espèces endémiques. Elle est particulièrement exposée aux modifications des conditions environnementales consécutives à l'action humaine.

Le Département intervient au titre de sa compétence Espaces Naturels Sensibles, et également en tant que propriétaire notamment des forêts départemento-domaniales pour préserver la biodiversité et protéger les milieux, y compris les milieux aquatiques. En effet, il met en œuvre également, à travers son réseau hydraulique structurant, une irrigation de résilience basée sur une gestion durable des ressources en eau et respectueuse de la biodiversité aquatique.

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

- Politique de protection et de valorisation des espaces naturels sensibles
- Pilotage et mise en œuvre d'un programme de travaux annuels visant à préserver et à restaurer les milieux forestiers et naturels, principalement pour lutter contre les espèces invasives et assurer la conservation de la biodiversité de l'Ile et, également pour protéger les sols, les ressources en eau et les paysages
- Soutien du Département aux programmes de défense de la forêt contre le risque incendie
- Participation du Département au déploiement de dispositifs dits de biosécurité, permettant de contenir, voire réduire, la prolifération des espèces invasives
- Pilotage d'une brigade d'intervention rapide, chargée de lutter contre les nouvelles stations d'espèces invasives
- Organisation de manifestations et d'animations tels que les Rendez-Vous NatureS (octobre), et la Fête de la Nature (mai) et la participation à des manifestations emblématiques telles que les journées internationales de la Forêt, de la Biodiversité, des zones humides…
- Animation de la dotation biodiversité à destination des écoliers et collégiens : visite d'ENS, création d'arboretum, installation de ruchers
- Pilotage du Plan un million d'arbres : programme de reboisement de l'Ile, visant à enrayer la perte de biodiversité, à soutenir le développement du territoire et à anticiper les effets attendus du réchauffement climatique
- Réalisation par le Département d'une étude macro-économique de la filière bois
- Action de Valorisation du potentiel agroécologique et agroforestier des E.N.S
- Mise en place d'une gestion dynamique des ressources en eau visant à préserver le bon état des masses d'eau
- Programme d'actions 2016-2025 spécifiques destinées à améliorer la continuité écologique des cours d'eau (amélioration / mise en place de passes à poissons
- Présidence du Comité de l'eau et de la Biodiversité
- Développement d'une politique partagée et solidaire de l'eau et de l'assainissement notamment aux cotés de l'Office de l'eau Réunion

Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants

Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2022

Quelques Chiffres 2022

100 000 plantations dans les espaces publics dans le cadre du plan 1 million d'arbres

3 pépinières départementales créées

12 conventions de partenariat pour le Plan 1 Million d'Arbres

600 ha traités en travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

2.1. Un plan 1 millions d'arbres pour inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité

Pour préserver et valoriser notre biodiversité, le Département a poursuivi cette année le déploiement de son ambitieux projet de reboisement de l'île. Depuis l'année 2021, la phase de préparation au déploiement des plantations a permis :

- La création de 3 pépinières départementales pour une production à terme de 200 000 plants par an
- Le soutien à la filière économique de producteurs de plantes endémiques et indigènes, par l'attribution de marchés de fourniture de plants, dont un marché réservé (le 1er de la Collectivité) attribué à une entreprise d'insertion et d'accompagnement par l'emploi (ESAT/SIAE)
- La création d'un réseau de pépinières associatives et communales pour compléter l'effort de production, s'appuyant sur les forces vives du territoire (communes, associations…)
- La préfiguration d'une Banque de Semences Départementale, chargée d'organiser la récolte et la distribution de semences tracées
- La signature d'un contrat de prestation intégré avec la SPL EDDEN pour l'exploitation des pépinières départementales de St-Pierre et St-Paul

La mise en œuvre de ce plan repose sur la mobilisation du plus grand nombre, de l'ensemble des acteurs, publics, privés, de la biodiversité. Pour encourager les initiatives concourant au P1MA, la Collectivité a voté des dispositifs d'aides à destination des Communes et Établissements Publics d'une part et des Associations d'autre part.
En 2022, de nouveaux partenaires ont manifesté leur souhait de s'associer à la démarche pour la production, la plantation et l'entretien de plus de 260 000 plants sur une durée de trois années notamment :

- Les communes de Petite-Île, des Avirons, du Port, de la Plaine des Palmistes, de Saint-Louis, de l'Entre-Deux, de Saint-Leu et Saint-Denis ;
- l'Université de La Réunion et la SEM SAPHIR ;
- Les associations MAOTEO, La Raffinerie et le CEDTM (Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines).

Le plan 1 million d'arbres ®

Le Département a engagé en 2020 un programme ambitieux de reboisement de l'île qui vise en la plantation d'un million d'arbres indigènes et endémiques sur le territoire départemental d'ici à 2027.
Ce programme est conçu comme un projet de territoire qui répond aux 3 enjeux suivants :

- *Ecologique : restauration de la biodiversité et des milieux naturels, reconstitution de puits de carbone pour limiter l'impact de notre empreinte écologique et atténuer les effets du changement climatique*
- *Economique : avec le développement de nouvelles filières autour de la biodiversité, créatrice d'emplois*
- *Social : pour améliorer le cadre de vie des Réunionnais en créant, au cœur des zones urbaines des micro-forêts (opération Bwa de Kartié).*

En 2021, des conventions de partenariat avaient été signées avec les structures médico-sociales La Fondation Père Favron et L'ALEFPA, l'Association culturelle Guan Di, le Grand Port Maritime De La Réunion, L'UICN et la SREPEN.

2.2. 30 années d'engagement du Département pour les espaces naturels sensibles et la biodiversité

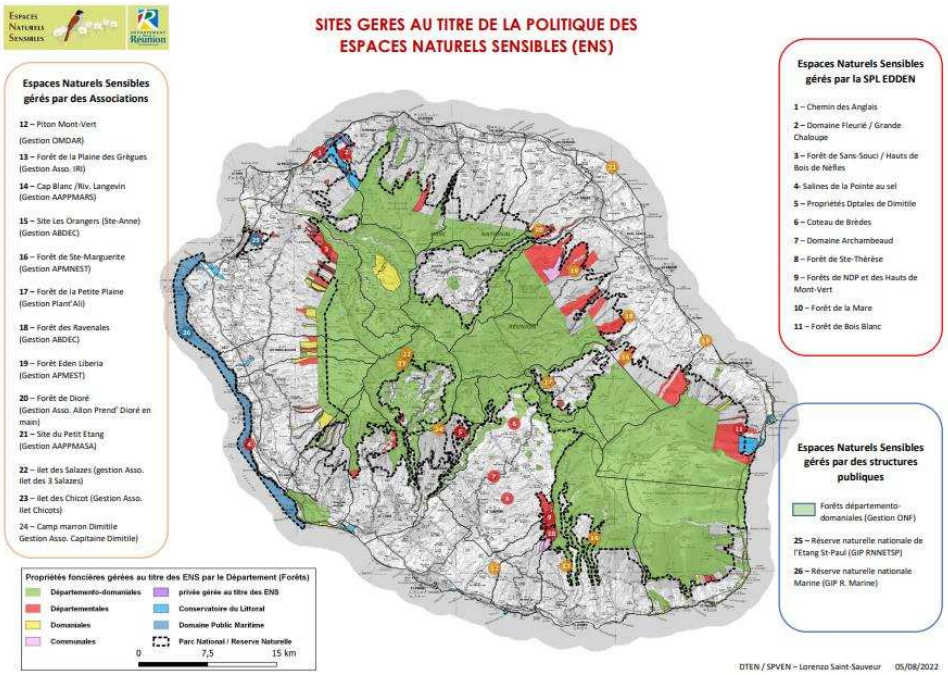

Le Département de La Réunion est propriétaire de 95 % des forêts publiques de l'île, environ 100 000 hectares, soit 40% du territoire et de 40 % de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Paul. Ces sites sont confiés en gestion à des structures associatives et publiques. Le Département consacre chaque année 25 millions d'euros hors politique d'insertion, à la préservation et à la valorisation des ENS et de la biodiversité réunionnaise. Cette politique est financée en partie par la Taxe d'aménagement et par la mobilisation de subventions européennes et de l'État.

En 2022, le Département a fêté ses 30 ans d'engagement pour la préservation et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la biodiversité réunionnaise. Ces 30 ans ont été jalonnés de projets ambitieux afin de protéger un des 35 hotspots de biodiversité terrestre mondiale. En effet, 80% de la biodiversité mondiale sont situés en Outre-mer et notre île présente des taux d'endémisme records reconnus sur le plan planétaire.

A cette occasion, une identité visuelle 30 ans ENS, une page web timeline des 30 moments forts de la politique des ENS ont été créées : https://www.departement974.fr/30ansENS/, ainsi qu'un film en design motion. Une campagne de communication spécifique sur les milieux naturels, forestier, minéral, marin et zone humide a également été déployée dans la presse écrite, en affichage, à la télé, à la radio, sur le web et les réseaux sociaux. Des affiches, des marque-pages et des cartes postales ont été déclinés pour les scolaires. Une carte interactive en réalité augmentée a été créées pour découvrir quelques sites naturels en photos et en vidéos immersives.

Ces supports sont visibles sur le site internet de la Collectivité : https://www.departement974.fr/actualite/departement-de-reunion-2022-video-carte-interactive-30-ans-des-ens-de-biodiversite-nature

Le grand public, les scolaires et les élus ont pu découvrir ces 30 ans d'engagement pour les ENS lors du Salon de l'Ecologie au mois de septembre, pendant les Rendez-Vous NatureS au mois d'octobre, au Salon Ambition Planète et au Festival Ti pa ti pa au mois de novembre.

Espace Naturel Sensible

Un espace naturel sensible est un milieu naturel remarquable menacé ou vulnérable présentant un intérêt réel qu'il soit paysager, floristique ou faunistique. Compétent au titre de la loi pour mener une politique de protection et de valorisation de ces espaces naturels, le Département met en œuvre depuis 1992 une politique de préservation et de la valorisation de ces milieux. Il a donc célébré cette année ses 30 ans d'engagement pour le territoire. Les investissements déployés depuis 1992 par notre Collectivité, aux côtés de ses partenaires et gestionnaires des Espaces Naturels Sensibles, et de l'Europe, permettent l'ouverture de ces sites naturels au public. Les actions ainsi menées par le Département sur les ENS visent :

- *La protection de l'environnement par une protection active des milieux naturels et de la biodiversité (lutte contre les espèces invasives, protection de la forêt contre les incendies, animation et sensibilisation des populations) ;*
- *L'insertion et le développement d'activités économiques (loisirs et sports de pleine nature, écotourisme, agriculture, sylviculture, nouvelle filière bois de goyavier, …) dans des conditions compatibles avec la préservation des milieux*
- *Le bien-être de la population (accueil de tous les publics dans un cadre de vie préservé, espace de respiration).*

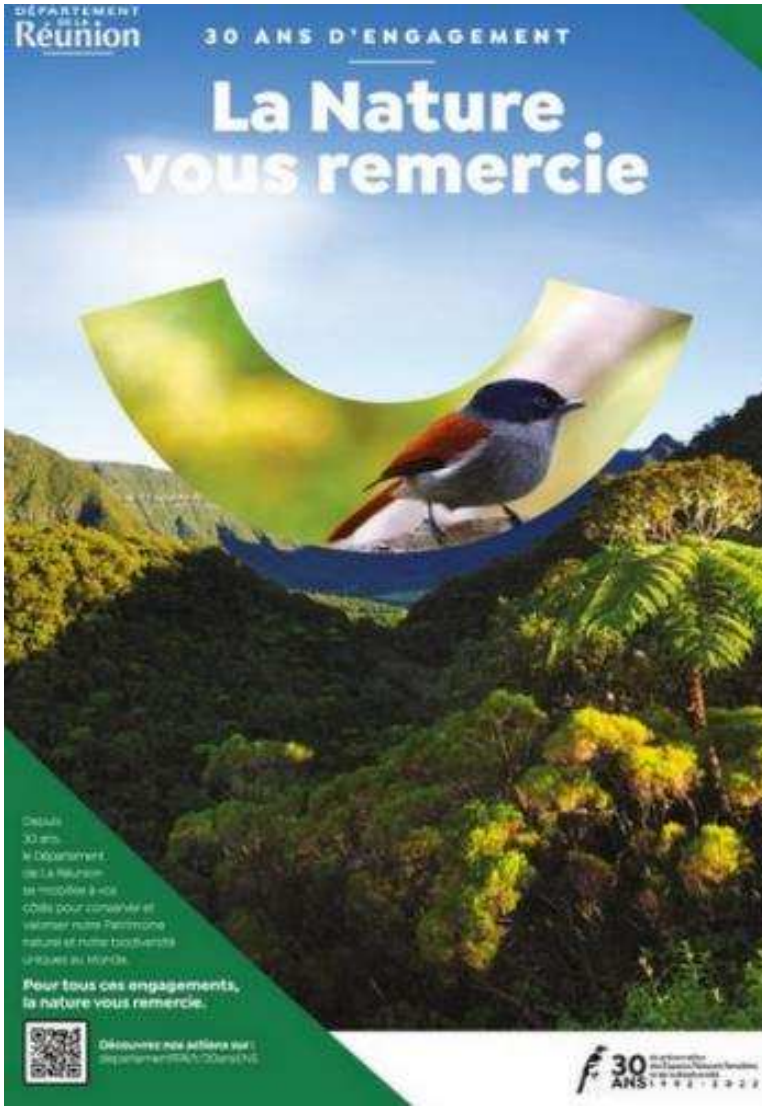

Les Points fort de la politique des ENS

- *100 000 ha de milieux naturels protégés et gérés : forêts, prairies, zones humides, ravines, récifs coralliens.*
- *Le Département : premier propriétaire forestier de l'île avec 95% des forêts, soit près de 40 % du territoire de l'île et de 40 % de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Paul.*
- *L'investissement de plusieurs partenaires et gestionnaires des Espaces Naturels Sensibles*
- *Un réseau de partenaires et gestionnaires : associatifs ou institutionnels*
- *Des hommes et femmes de terrain qui, quotidiennement, travaillent à faire de notre patrimoine si riche et unique, la fierté et l'identité de notre territoire.*
- *Un maillon déterminant pour la création du Parc national de La Réunion et de la Réserve Naturelle Nationale Marine il y a 15 ans*
- *"Les Pitons, Cirques et Remparts" classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO il y a 10 ans,*
- *2 réserves naturelles nationales créées*
- *Près de 1000 km de sentiers inscrits au PDIPR*
- *360 aires de pique-nique aménagés*
- *Des sites touristiques les plus visités de La Réunion le Volcan et le Maïdo*
- *Des futurs aménagements sur le site du Maïdo*
- *30% des habitats naturels originels préservés, préservation des espèces protégées menacées d'extinction*
- *Des actions foncières offensives qui ont permis la création de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul*
- *Des actions de sensibilisation pour les scolaires et le grand public avec une dotation biodiversité et des rendez-vous NatureS*
- *"Le plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion" pour reconquérir la biodiversité*
- *Le GR R1 tour du Piton des Neiges à La Réunion élu itinéraire de Grande Randonnée préféré des Français 2019*
- *Des gites*
- *Des itinéraires en milieu naturels pour les Personnes porteuses de handicap : Personne à Mobilité Réduite, personnes malvoyantes ...*
- *...*

2.3. L'accès à la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques

Les aménagements permettant l'accès à la ressource en eau et le partage de l'eau entre les usagers sont de véritables outils vers une irrigation « de résilience » de notre territoire face aux effets du changement climatique. Ils permettront de développer les productions agricoles et d'en assurer leur maintien lors les périodes de tension. L'interconnexion des ressources en eau permet déjà à ce jour d'adapter aux mieux les prélèvements en fonction de l'état quantitatif et qualitatif des ressources en eau.

En parallèle et afin de répondre aux enjeux de préservation de nos ressources en eau, qui constitue une nécessité immédiate et une obligation envers les générations futures, le Département accompagne la mise en œuvre, aux côté de l'Office de l'eau Réunion, de programmes de travaux et d'équipement visant à limiter la consommation d'eau potable (résorption des fuites, réutilisation de l'eau de pluie) et renforce ses partenariats avec les intercommunalités pour une meilleure interconnexion avec les réseaux départementaux d'eau brute. Il travaille notamment sur :

OFFICE DE L'EAU RÉUNION

✓ ➢ Mise en œuvre du programme d'amélioration des prises d'eau départementales, pour favoriser la continuité écologique des rivières, en liaison avec les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la période 2022-2027

✓ ➢ Poursuite du nouveau programme d'aide de l'Office de l'Eau Réunion (46 Millions d'euros) pour la période 2022-2027, et de l'accompagnement complémentaire du Département pour l'amélioration des rendements des réseaux et la récupération d'eau de pluie

✓ ➢ Mise en place d'un projet départemental de récupération des eaux pluviales, à valeur de démonstrateur (projet pilote)

2.4. Participation du Département à l'évènement « les jours de la nuit » pour dire stop à la pollution lumineuse

Le pétrel de barrau et pétrel noir de Bourbon

Le pétrel de Barau et le pétrel noir de Bourbon sont des oiseaux marins endémiques de l'Ile de La Réunion. Lorsque les jeunes pétrels prennent leur envol depuis les sommets de l'île, le reflet de la lune sur l'océan leur indique naturellement la direction à suivre. La lumière des villes crée le même effet et provoque l'échouage de nombreux pétrels. Une fois au sol, ils ne peuvent plus redécoller et sont la proie des rats, des chats et des chiens errants. En 2016, ce sont plus de 460 pétrels de Barau qui ont été sauvés grâce aux « Nuits sans Lumière ».

Fidèle au rendez-vous, le Département de La Réunion prend part comme chaque année, à l'opération des « Jours de la Nuit », du 8 avril au 4 mai 2022.
Cette action consiste à éteindre les éclairages des lieux et bâtiments publics, tous les soirs à partir de 19h.
Ce sera notamment le cas des sites emblématiques de la Collectivité tels que le Palais de la Source, la Villa du Département, le site de la Victoire, le Jardin de l'État, Mascarin Jardin Botanique de La Réunion, les Archives Départementales, les musées de Villèle et Léon Dierx, l'Artothèque ainsi que le Muséum d'Histoire Naturelle.

Cette opération a pour objectif de sensibiliser les Réunionnais sur les dangers des excès de lumière artificielle, non seulement pour les Pétrels qui peuvent être désorientés lors de leur migration, mais aussi pour l'ensemble de la biodiversité locale. Une pollution lumineuse qui conduit aussi "à la dérégulation des cycles naturels chez l'humain, des troubles du sommeil et de concentration ".

Éteindre les lumières c'est faire des économies d'énergie et réduire ainsi sa facture d'électricité et ses émissions de CO_2.

2.5. Les Rendez-vous NatureS : Un événement 100% Département pour rendre la nature accessible à tous

À l'occasion des Rendez-Vous NatureS qui ont eu lieu du 8 au 23 octobre 2022, le Département de La Réunion et ses partenaires ont célébré l'anniversaire des 30 ans des Espaces Naturels Sensibles de l'île.

C'est en immersion dans une nature encore bien préservée, que le public s'est émerveillé de la richesse de la faune et flore endémiques et indigènes de La Réunion, de la beauté des paysages remarquables, de la diversité des milieux naturels, qu'il s'agisse de forêts, de zones humides, de coulées volcaniques ou de récifs coralliens. Près de 200 visites guidées et animations pédagogiques gratuites ont permis aux plus de 2 000 visiteurs de voyager au cœur d'un patrimoine naturel remarquable et des paysages spectaculaires. 77 % de nouveaux visiteurs ont pu être sensibilisées à la préservation de la biodiversité réunionnaise.

Ces 30 ans d'engagement pour protéger et valoriser nos Espaces Naturels Sensibles n'ont été possibles que grâce à l'implication et l'investissement de nos nombreux partenaires, associatifs ou institutionnels, mais surtout grâce aux hommes et femmes de terrain qui, quotidiennement, travaillent à faire du patrimoine réunionnais si riche et unique, la fierté et l'identité de notre territoire.

2.6. Fête de la Nature

Partenaire de la manifestation nationale, le Département de La réunion a organisé la 16ème édition de la Fête de la Nature du 18 au 22 mai 2022. Cet évènement a été l'occasion pour le Département de célébrer ses 30 ans de politique de préservation et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

La Collectivité, aux côtés de ses partenaires et de plus d'une vingtaine de gestionnaires d'ENS, a ainsi invité les Réunionnais(e)s à partir à la découverte des plus beaux sites naturels et des paysages remarquables de La Réunion et sensibiliser aux enjeux majeurs de protection de la biodiversité.

Pendant 5 jours, ont été organisées au cœur des plus beaux sites naturels et paysages remarquables de La Réunion plus de 130 visites guidées et animations pédagogiques gratuites pour célébrer la nature à travers tous les thèmes liés au vivant : forêts de bois de couleurs, milieux humides, îlets pittoresques, végétation semi-sèche, sous-bois secrets, espèces endémiques uniques au monde, bourdonnements des abeilles, cristallisation du sel, forêt submangrove, éco-ateliers, libellules et demoiselles, récifs et lagon, observation de la faune et de la flore… Plus de 2 000 visiteurs ont sillonné les milieux naturels de l'île dont 80 % de nouveaux visiteurs.

3. COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

Un développement humainement et socialement durable peut être défini comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être pour tous, à travers la recherche de l'équité entre les générations. Cette finalité est ainsi complémentaire avec celle visant l'épanouissement humain.

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, assure des compétences obligatoires en matière de Solidarités. Directement concerné par le pilier insertion sociale et professionnelle, il met en œuvre des politiques publiques d'actions sociales et médico-sociales qui répondent aux objectifs de développement durable.

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

- Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES) 2021-2025 qui propose notamment un chèque d'accompagnement alimentaire (CAPAH) et un Pass Bien-être pour lutter contre l'isolement
- Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale (PSUS)
- Expérimentation du R+ pour permettre l'insertion par l'activité notamment pour les jeunes
- Déploiement des Mesures d'Accompagnement Sociales Personnalisées (MASP)
- Schéma Directeur d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSM) 2020-2024 pour une responsabilisation des familles accompagnées en mettant l'accent sur la prévention et sur la santé
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la Pauvreté
- Mise œuvre d'un nouveau référentiel de polyvalence afin d'harmoniser les pratiques professionnelles sur l'ensemble du territoire dans un souci d'équité de traitement envers les usagers
- Etablissement d'un plan de résorption des établissements illégaux d'accueil des séniors
- Mise en œuvre du dispositif Pacte de Solidarité Territoriale 2eme génération
- Co-pilotage avec l'Etat du Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- Dispositifs d'aides pour l'amélioration de l'habitat
- Programme départemental d'insertion (PDI) 2022-2024
- Mise en œuvre du Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)
- Dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété de logements sociaux
- Plan Départemental de soutien aux acteurs locaux de l'aide alimentaire

Quelques Chiffres 2022

14 153 bénéficiaires du Pass Bien être
11 000 prescriptions de CAPAH pour 35 000 bénéficiaires
3 208 CER R+ signés (oct 2022)
85 M€ en investissement mobilisés au titre du PST (1ere et 2eme génération) sur la période 2021-2023

Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants

Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2022

3.1. Lancement de la Caravane d'accès aux droits

Dans le cadre du plan de mandature 2021-2028, la Collectivité départementale a souhaité renforcer son engagement au plus près des territoires. Aussi, les Conseillers départementaux ont érigé en priorité la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement de proximité dans une logique d'« aller vers ». Il s'agit, outre les services déconcentrés installés sur les territoires, d'aller à la rencontre des populations les plus éloignées, mais aussi celles vivant dans des situations de précarité ou de détresse ne leur permettant pas de se rendre dans nos locaux. Grâce à la caravane d'accès aux droits, le Département ambitionne de tisser une relation nouvelle avec les Réunionnais, une relation de confiance, de proximité et d'efficacité afin que chacun puisse trouver les réponses et les outils nécessaires à son épanouissement, à son développement et à son bien-être. « Aller vers » est une réponse concrète et directe à l'urgence sociale consécutive à la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons. Cela reflète surtout une réponse aux attentes des Réunionnais, celle d'un service départemental de proximité renforcée, offrant une écoute et des réponses à chaque situation, dans une démarche transversale et partenariale qui vise à consolider la solidarité et notre bien-vivre ensemble.

La caravane permet :

- ✓ De renseigner et faciliter l'accès aux droits.
- ✓ D'orienter vers d'autres services d'action sociale ou services publics.
- ✓ D'aider à la complétude de dossiers (dossier de surendettement, demande d'aide à l'amélioration de l'habitat, déclaration trimestrielle de la CAF, ...).
- ✓ De proposer des actions de sensibilisation en direction des parents (maternage, conseils sanitaires, alimentaires...).
- ✓ D'Informer sur la prévention liée à la santé, à la parentalité et notamment aux Violences Intra Familiales.

3.2. Le Département agit pour le bien vieillir

L'adaptation de la société au vieillissement démographique est au cœur des préoccupations de la collectivité départementale. Chaque année, plus de 180M€ sont consacrés par le Conseil départemental en faveur du 3ème âge. Pour améliorer le quotidien des séniors, ces derniers bénéficient de divers dispositifs dont : l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ; l'Aide-ménagère légale ou facultative ; l'Accueil de jour dans les établissements sociaux et médico-sociaux ; le chèque santé ou encore l'amélioration de l'habitat.

Pour favoriser le lien social, le Département planifie l'accueil familial (700 accueillants familiaux prennent en charge 1 500 personnes âgées et/ou personnes porteuses de handicap) et crée les MAF (Maisons d'Accueillants Familiaux) dont 4 sont déjà ouvertes (18 créations prévues).

En effet, l'hébergement de la population âgée représente aujourd'hui un sujet d'importance pour la société réunionnaise eu égard le doublement du nombre de personnes âgées à l'horizon 2030. Il s'avère nécessaire de construire des modes d'habitat innovant, permettant de s'adapter au mieux aux habitudes de vie de nos seniors. Les MAF en sont un exemple. Elles permettent aux porteurs de projets de bénéficier de deux types d'aides :

- ✓ une subvention d'investissement de 150 000 € au démarrage de l'activité accordée une fois non renouvelable ;
- ✓ et une subvention de fonctionnement annuelle destinée à couvrir les charges courantes de structure visant à tendre vers un équilibre budgétaire sur cinq années d'exercice

Le Département accompagne également les clubs du 3ème âge et les associations ou encore l'organisation de manifestations conviviales. Quelques 1800 Aidants familiaux sont soutenus à travers le dispositif « Répit/Repos » pour leur permettre de souffler (bourses d'heures, week-ends de répit, café des aidants, matinées de formation). Une nouvelle bourse d'heures « nuits, week-ends et jours fériés » de 80 heures/an a par ailleurs été mise en place pour les aidants des personnes âgées les plus dépendantes.

Le Salon des séniors

Après deux années d'absence due à la crise sanitaire, le Salon des Séniors a de nouveau été organisé et ce, dans les 4 microrégions de l'île. Il a été une formidable occasion, pour tous les Réunionnais, de se réunir autour de la thématique du "bien vieillir" ».

Durant chaque journée, les visiteurs ont pu s'informer auprès de plus de 100 experts autour des questions en lien avec la santé, le bien-être, la retraite, les aides et droits, le logement, les nouvelles technologies, les voyages, les loisirs, les associations et, plus encore.

3.3. Généralisation du dispositif Allocation de retour par l'activité des BRSA (R+) en faveur des publics les plus fragiles

Quelques Chiffres 2022

3208 CER R+ signé (Oct 2022)

Le dispositif expérimental « Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi – R+ », avait été initié en 2020 par le Département en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi et l'ensemble des partenaires des politiques départementales d'insertion. Ce dispositif vise à lever l'un des freins essentiels au retour à l'activité pour les bénéficiaires du RSA à savoir la baisse conséquente voir la perte totale et rapide des allocations (RSA et AL) faisant suite à la reprise d'activité. L'objectif visé est de faire entrer 5 000 bénéficiaires dans le dispositif.

En 2022, une généralisation du dispositif a été mise en place pour une durée de 3 ans avec la définition de nouveaux objectifs en terme d'entrées dans le dispositif. Au 10 octobre de cette année, 3208 Contrats d'Engagement Réciproque R+ ont été signés. Les perspectives pour la fin de l'année sont les suivantes :

- ✓ 2 036 parcours emploi salarié
- ✓ 3 215 parcours de formation
- ✓ 61 parcours de mobilité
- ✓ 885 parcours de création d'activité.

Au total, il s'agit de 26 992 paiements réalisés pour un montant de 7 580 667 €. L'évaluation du dispositif à mis en lumière des meilleurs résultats des parcours R+ dans les entreprises. C'est donc avec les entreprises que le déploiement du R+ doit être amplifié. C'est l'enjeu du nouveau dispositif mis en place par le Département qui réunit le R+ et le Contrat Initiative Emploi (CIE) en associant leurs avantages respectifs, de manière à ce que tous - les Employeurs, les Employés, la Collectivité - soient gagnants.
Le lancement du R+CIE sera marqué par la signature des premiers contrats d'engagement réciproque qui illustrent et formalisent le partenariat opérationnel qui vont être déployés sur le territoire.

3.4. Un plan Départemental pour soutenir l'aide alimentaire du Territoire

Le Département de La Réunion est le territoire avec le plus grand nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (38%). L'INSEE nous indique également, dans son étude sur la pauvreté à La Réunion, cofinancée par le Conseil Départemental, que 120 000 Réunionnais vivent dans une situation de très grande pauvreté, cumulant pauvreté monétaire et de privation. En 2021, 140 000 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire (tous dispositifs confondus). Les besoins sont en constante augmentation depuis 2019, malgré la mise en place d'une pluralité de réponses (colis alimentaire, jardins familiaux partagés, épiceries sociales).

La crise COVID et le contexte mondial actuel mettent encore plus en exergue la précarité des familles Réunionnaises, confrontées à une très forte diminution de leur pouvoir d'achat et à la nécessité d'être accompagnées pour développer des compétences nouvelles en matière de gestion alimentaire. Ce d'autant plus, que les prix sont en constante augmentation et qu'ils sont en moyenne 28% plus élevés qu'en France hexagonale.

Depuis 2020, en collaboration avec les services de l'Etat, des dispositifs complémentaires ont été mis en place dans le cadre de la stratégie pauvreté :
- La mise en œuvre des Chèques d'Accompagnement Personnalisés Alimentation et Hygiène,
- Le soutien exceptionnel aux opérateurs durant le confinement, pour leur permettre de poursuivre leurs activités et notamment la distribution de denrées alimentaires et de paniers fraîcheurs sur l'intégralité du territoire.

Par ailleurs, fort de ces constats et de l'évolution de l'aide alimentaire sur le territoire Réunionnais, le Conseil Départemental a voté en septembre 2021, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte Contre la Pauvreté, un Plan de soutien aux acteurs locaux de l'aide alimentaire.

Pour 2022 a été une année de mise en œuvre d'une première étape de ce Plan et a permis de renforcer le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire à hauteur de 410 000 euros ; compte tenu des constats sur l'évolution des besoins et l'inflation des prix.

Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire et Hygiène (CAPAH)

Pour répondre à la crise sanitaire et sociale liée à la Covid-19, le Département a mis en place en 2020 un Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire et Hygiène (CAPAH).

Il permet aux familles vivant dans la précarité et / ou en risque de tomber dans celle-ci, d'effectuer prioritairement des achats de produits frais, souvent absents des colis alimentaires habituels. Ce dispositif a été maintenu en 2021 et 2022. Il le sera également en 2023. Ainsi 100 000 CAPAH (soit 1 M€) ont pu être distribués.

3.5. Poursuite du Pass Bien-être et dématérialisation du dispositif

Dans le cadre de son Plan de relance Economique et Sociale voté le 15 juillet 2020, le Département a mis en place le Pass Bien-être, une mesure permettant aux bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) socle et aux personnes de plus de 60 ans à petite retraite d'accéder à des activités de sports/loisirs, de culture ou de bien-être dispensées par des professionnels ayant conventionné avec la Collectivité.

Ce dispositif réalisé sur mesure tant en soutien aux bénéficiaires qu'aux opérateurs locaux du bien-être incarne le mieux l'appui de la collectivité à la résilience sanitaire et sociale ainsi que l'engagement de la collectivité pour l'épanouissement de tous, malgré le choc de la crise économique

Ainsi, en 2021, plus de 45.000 bénéficiaires du RSA et / ou de personnes âgées ont pu bénéficier de ces prestations et plus de 600 prestataires ont vu leur activité soutenue par ce dispositif pour un montant total de plus de 5 millions d'euros.

Le dispositif Pass Bien Être a été reconduit pour l'année 2022. Celui-ci, intrinsèquement lié à la crise sanitaire, économique et sociale, verra sa durée corrélée avec l'état d'urgence sanitaire. A noter, qu'une plateforme dématérialisée a été mise en place pour faciliter l'accès à ce dispositif.

Avec un budget de 4 000 000 euros, c'est jusqu'à 26 666 foyers qui peuvent bénéficier de ce soutien en 2022.

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges sont des conditions essentielles au développement durable. La création du Pass Bien-être y contribue pleinement

Quelques Chiffres 2022

15 153 Pass de 150 euros distribués

14 153 bénéficiaires

524 prestataires conventionnés.

3.6. Pacte de Solidarité Territorial : 20% du volet investissement dédié à la Transition Ecologique et Solidaire

La solidarité est le cœur de métier du Département de la Réunion et l'ODD n°17 encourage le partenariat et la coopération pour atteindre l'ensemble des objectifs du Développement Durable.
Afin d'amplifier son action de proximité envers les territoires et travailler en étroite collaboration avec les communes et CCAS, le Département a initié en 2018 un dispositif d'accompagnement : le Pacte de Solidarité Territorial 1ère Génération (PST 1 2018-2020). En 2021, le Département a décidé de reconduire ce projet sur la période 2021-2023 pour un montant de 100 M€ (PST2).

Afin d'accélérer la transition écologique de notre territoire, 20 % de l'enveloppe « Investissement – socle commun » doit être réservée à des travaux/achats contribuant à la décarbonation et au verdissement de notre territoire.

Cette enveloppe est répartie de la manière suivante du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 :

- Un volet investissement « socle commun » : 75M€ sur la période de trois ans, soit 25M€ par an,
- Un volet investissement « projets structurants » : 10M€ sur la période de trois ans, qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires.
- Un volet fonctionnement « social » : 15M€ sur la période de trois ans.

Le dispositif s'entend comme un contrat tripartite passé entre le Département, une commune et un CCAS (d'un même territoire communal). Ce contrat défini des budgets de subvention en investissement et en fonctionnement, répartis sur 3 années et entre les collectivités.
Chaque budget est consommé sous forme d'actions définies par les collectivités sur un portail spécialement conçu à cet effet en 2022 pour simplifier les démarches. A noter que 20 % de l'enveloppe « Investissement – socle commun » doit être réservée à la transition écologique et solidaire

En 2022, sur les 37 M€ de budget alloué aux communes (sur un total de 68 M€ de projets), 17 M€ ont été consacrés à des mesures de transitions écologiques : actions de végétalisation, de réduction des consommations d'énergie, d'achat de voitures et de vélos électriques, récupération des eaux de pluie, création de recyclerie informatique, rucher communal, acquisition de serres agricoles communales, relamping, achat de brasseurs d'air, voies cyclables, travaux de rénovation thermique, installation d'ombrières photovoltaïques sont autant de projet portés par les communes dans le cadre de ce PST2.

3.7. Logement : une préoccupation essentielle pour vivre dans la dignité

Le Département a adopté en 2020, un Plan de Relance Economique et Sociale (PDRES) comprenant 2 volets :

- à court terme (relance) : 4 Actions dont le soutien aux petites entreprises du BTP ciblées notamment sur l'amélioration de l'habitat
- à moyen terme (soutien) : 5 actions dont l'amélioration des conditions de logement des ménages réunionnais tournées en priorité vers l'amélioration de l'habitat, la réhabilitation des logements sociaux et le foncier aménagé pour soutenir les opérations d'accession à la propriété en faveur des ménages modestes.

Suite à la crise sanitaire et au nombre de logements indignes toujours trop importants, la Collectivité prévoit de doubler ce chiffre et passer à 4 000 logements réhabilités par an, jusqu'en 2025, soit un total de 20 000 sur 5 ans. Ce doublement profitera non seulement aux familles modestes, mais aussi aux petites et moyennes entreprises réunionnaises qui travailleront sur ces chantiers.

En 2022, 2400 ménages ont bénéficié d'une subvention départementale pour l'amélioration de leur logement et 238 ménages ont pu bénéficier d'opérations de réhabilitation de logements sociaux (600 000 € financés par le Département en moyenne par opération de réhabilitation de logements sociaux hors QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville)

Plan Logement d'Abord

Engagé aux côtés de l'Etat dans la lutte contre le sans-abrisme, le Département de La Réunion est retenu comme Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord lancé par le ministère du logement, seule Collectivité d'Outre-mer sur les 23 sélectionnées.
La grande qualité du projet de territoire, présenté par les services de la Collectivité départementale et ceux de la DJSCS, est ainsi reconnue par le comité de sélection.
Le plan vise à déployer de façon accélérée le Logement d'abord afin d'orienter rapidement les personnes sans domicile, de l'hébergement vers un logement durable, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.
Le Logement d'abord, en insistant sur la priorité donnée au logement comme condition première à l'insertion, choisit de mettre en valeur les compétences des personnes.

3.8. Madagascar et l'Union des Comores, pays prioritaires de l'action du Département en matière de coopération régionale

L'engagement du Département en matière de coopération régionale s'inscrit dans le cadre de l'action extérieure des collectivités locales, fortement soutenue par l'État et l'Union européenne. L'ouverture sur l'extérieur constitue, pour La Réunion, un objectif majeur compte tenu des enjeux de développement durable, de solidarité internationale et de renforcement des échanges humains dans une aire géographique en pleine mutation.
La démarche privilégiée par la collectivité est de valoriser l'expertise technique de La Réunion tout en favorisant des perspectives de mobilité et d'insertion professionnelle pour nos jeunes. Les domaines d'intervention en matière de politique publique sont les suivants : l'accès aux soins, la lutte contre la malnutrition, la sécurité alimentaire (qui implique la gestion de l'eau et le développement de l'agriculture), l'insertion et la mobilité des jeunes, la cohésion sociale avec comme levier de médiation la culture et le sport.

En particulier le Sud Malgache, qui connaît une situation de sécheresse et d'insécurité alimentaire liée, notamment, au réchauffement climatique est une région prioritaire de l'action du Département.
La malnutrition chronique est un problème majeur de santé publique et de développement à Madagascar. C'est le 5ème pays le plus affecté au monde et la situation des enfants y est particulièrement précaire. Par ailleurs, la baisse des revenus générée par les effets de la crise sanitaire a rendu l'accès aux produits alimentaires de base de plus en plus difficile. **Dans l'axe coopération régionale du Plan de mandature 2021-2028, la collectivité a décidé d'apporter son soutien aux projets de développement dans les pays de la zone océan Indien, en particulier à Madagascar et aux Comores, en accordant une priorité aux actions d'amélioration d'accès à l'eau et de sécurisation des productions agricoles.**

Le Département a ainsi apporté son soutien en 2022 à des associations en vue d'apporter une réponse concrète et durable aux problématiques de l'accès à l'eau, d'insécurité alimentaire et de développement local (association Trans Mad Développement, Soakilonga, les Filles de la Charité, Eau de Coco, Majhandi) ainsi que pour permettre des missions médicales et chirurgicales (Médecins de l'Océan Indien, La Chaîne de l'Espoir).

En matière d'eau et d'assainissement, Trans'Mad Développement (TMD) intervient depuis 1997 à Madagascar. Depuis 2005, l'association concentre ses actions sur l'accès à l'eau potable dans la région Sud-Ouest, particulièrement pauvre et affectée par le réchauffement climatique. Elle travaille de façon étroite avec l'État malgache (accord de siège).

A noter également que suite au passage du cyclone Batsirai, des aides d'urgence ont été versée (Amis du Père Pedro, PIROI, cœur de foret)

L'eau est un secteur prioritaire des actions de coopération du Département qui s'est déjà engagé dans ce domaine à Maurice et en Grande Comore avec l'AFD (Agence Française de Développement).

Enfin, Un projet de mobilité de jeunes apprentis dans le domaine de la restauration a été accompagné par le Département en 2022 aux Seychelles en partenariat avec la chambre des métiers.

4. AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET EPANOUISSEMENT DE TOUS LES REUNIONNAIS

La poursuite du développement durable devient désormais une priorité au regard des dommages causés par l'homme à la planète. On ne saurait oublier que le développement durable doit permettre la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs besoins.

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains les conditions de logement satisfaisantes, un accès à la culture et aux pratiques sportives ainsi qu'un accès à une éducation de qualité et à la formation pour tous. C'est ce en quoi le Département œuvre au quotidien.

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

- Schéma Général de la Restauration Scolaire dont les enjeux sont notamment :
  - Se doter des moyens de pilotage avec l'acquisition d'un SI (Système d'information) et un redimensionnement de la cellule Restauration Scolaire
  - Offrir une prestation de qualité avec un ancrage territorial en adaptant le PAT (Plan Alimentaire Territorial) aux possibilités du CODARUN (Commande de Denrées Alimentaires à La Réunion)
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire en mettant en œuvre en partenariat avec l'ADEME pour équiper tous les satellites de tables de tri avec pesées (sur 4 ans) avec sensibilisation
- Schéma directeur du Numérique Educatif dont les enjeux sont notamment
  - Être en conformité avec la législation de juillet 2013, qui a identifié le Département comme étant responsable de l'ensemble des investissements, de la maintenance et de l'entretien (y compris les softwares et les équipements actifs) relatifs au numérique.
  - Optimiser l'environnement numérique permettant des nouveaux usages du numérique éducatif, contractualisation avec un prestataire pour un centre de service et pour disposer des marchés pour les différents équipements.
- Organisation de Challenges dans les collèges autour du gaspillage alimentaire, des consommations d'énergie, l'embellissement des collèges
- Participation des musées et établissements culturels aux journées européennes du patrimoine en septembre 2022
- Participation à la nuit des musées
- Mise en place de mesures favorisant l'accès à tous au sport dont un plan 5000 licenciés mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
- Mise en œuvre de résidence d'artistes en soutien aux acteurs culturels
- Remise à niveau des équipements culturels notamment le Musée de Villèle, le lazaret de la Grande Chaloupe, l'ilet à Guillaume, Route des Musées et des Jardins de la Réunion

Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants

Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2021r

Quelques Chiffres 2022

78 collèges publics et 35 335 demi-pensionnaires
518 clubs sportifs accompagnés dont 34 structures handisport et sport adapté
Plus de 200 000 visiteurs dans les équipements culturels
5000 collégiens participant au Challenge économies énergie

4.1. Organisation d'un challenge sportif Départemental des Collèges

Le Département a organisé une manifestation d'envergure dédiée aux collégiens et au cours de laquelle tous les collèges du Département ont été invités à se confronter à travers des épreuves sportives et ludiques.

Alors que la sédentarité progresse d'année en année, et s'est accentuée avec la crise sanitaire, le renforcement de la pratique sportive pour tous, chez les enfants et les jeunes en particulier, est un enjeu de santé publique que la collectivité a inscrit dans les priorités de la mandature 2022-2028. Le Département en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a organisé cette année, après deux années d'absence, la 3e édition du « Challenge Sportif Départemental des Collèges » sur le site du complexe sportif de Champ-Fleuri. 45 collèges soit près de 1 000 collégiens ont participé. Les collégiens ont pu se rencontrer et se confronter dans différentes épreuves dont le fil conducteur était les valeurs et bienfaits du sport, la citoyenneté, et l'olympisme. Des ateliers de sensibilisation ont également été proposés aux jeunes.

Pour la rentrée 2022-2023, il sera proposé aux collèges publics, sur la base du volontariat, un concours dédié aux valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme qui verra le collège lauréat se rendre à Paris en juillet 2024 pour assister à une partie des épreuves sportives.

4.2. L'accompagnement du secteur culturel et artistique et l'accès pour tous à la culture favorisés dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté

En 2021, la politique culturelle mise en œuvre par le Département en faveur du monde artistique et culturel a permis l'accompagnement sous forme d'aides directes de plus de 150 bénéficiaires pour un montant total avoisinant les 670 000 € (salles de diffusion, théâtres appartenant au Département et acquisition d'ouvrages exclus).

L'intervention départementale a ainsi permis :

- la réalisation de projets s'inscrivant dans le plan national de lutte contre la pauvreté culturelle : 15 bénéficiaires à hauteur de 86 000 € ;
- l'accompagnement de projets d'envergure départementale et/ou indiaocéanique, nationale voire internationale : 14 bénéficiaires de l'aide départementale pour un total de 138 782 € ;
- et enfin, le soutien aux acteurs de la vie culturelle locale dans leur champ d'expression (danse, animation, livre, arts visuels, théâtre, musique, …) : 129 acteurs ont ainsi pu bénéficier de 451 360 € de la collectivité.

Ces soutiens ont pu être renouvelés en 2022.

Evénements artistiques et culturels pour les publics éloignés

Acteur et partenaire de la culture, le Département est aussi le chef de file en matière de lutte contre les inégalités. En effet, Pilote de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département permet à des publics éloignés d'accéder aux scènes culturelles.

Avec le concours d'associations des Hauts de l'Ouest, il a ainsi offert l'opportunité à 112 bénéficiaires d'accéder à deux événements artistiques et culturels organisés par le Mascarin-Jardin Botanique de La Réunion en partenariat avec le Séchoir

L'accès pour tous à la culture constitue une priorité phare de l'action départementale. La collectivité entend soutenir et multiplier toutes les initiatives qui permettront aux publics les plus éloignés ou empêchés d'accéder facilement aux savoirs et aux lieux de culture.

4.3. L'accès pour tous aux sports favorisé dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre du volet « inclusion par la culture et le sport » du contrat signé entre l'Etat et le Département au titre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, la mesure intitulée **Plan « 5 000 licences** » a été mise en place cette année pour un budget de 500 000 €. Cette mesure répond à plusieurs objectifs :

1. Aider les familles en difficulté sociale à financer l'accès à une pratique sportive organisée. Dans un contexte socio-économique qui reste caractérisé par une grande précarité de nombreuses familles et dont les indicateurs risquent de s'aggraver au regard du contexte actuel, le financement d'une pratique sportive pèse sur le budget des familles. Cette aide a donc pour vocation d'éviter que la pauvreté créé une fracture dans les chances d'accès au sport, relevant des fédérations nationales et des ligues et comités régionaux, alors même que cette activité est un puissant facteur d'insertion et de cohésion sociale.

2. Contribuer à la relance d'une activité sportive très fragilisée par la crise COVID. L'étude réalisée en 2020 par le cabinet MOUVENS à la demande de la Délégation Régionale Académique, à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) a confirmé cet impact et montré que le nombre de licenciés dans les clubs de La Réunion a diminué de 35%, ce chiffre atteignant 70 % en 2020 chez les plus jeunes.

3. Favoriser la pratique du sport pour promouvoir la citoyenneté et le bien-être . La volonté de favoriser le bien-être des populations vulnérables est une ligne directrice des politiques publiques de notre mandature. La pratique régulière d'une discipline organisée dans un club est un des meilleurs moyens pour prévenir les risques liés à la sédentarité ainsi que pour lutter contre de nombreuses pathologies chroniques associées (obésité, hypertension artérielle) et limiter le développement d'affections de longue durée (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète).
   Le club est aussi un lieu d'apprentissage de la vie citoyenne où se transmettent des valeurs éducatives, éthiques et humanistes. Y adhérer ouvre la voie à une démarche structurante, avec des effets sur le comportement des jeunes à la fois bénéfiques et durables.

4.4. Un Challenge Départemental de Sensibilisation aux Economies d'Energie : des collégiens ambassadeurs de l'écologie

Dans le cadre d'un partenariat global avec EDF, le Département construit dans différents domaines d'activités, des programmes d'actions permettant le développement de projets en lien avec les enjeux de la transition énergétique et écologique, le soutien à l'innovation et les activités de production bas carbone.

Avec une surface plancher des collèges de l'ordre de 750 000 m² (soit 75% des surfaces bâti de la collectivité Départementale), la communauté éducative (élèves, enseignants, agents, …) a été repérée comme une cible essentielle de ce programme global. Ainsi, en 2019, le Département a mis en place le Challenge Départemental de Sensibilisation aux Economies d'Energie (CDS2E) ayant pour objectif général de sensibiliser les élèves, adultes de demain, sur leurs comportements éco-responsables y compris au sein de la cellule familiale.

Quinze collèges ont participé à la 2ème édition du Challenge Départemental de Sensibilisation aux Economies d'Energie (CDS2E). Le collège de la Ligne des Bambous à Saint-Pierre a remporté le premier prix, suivi des collèges Elie Weisel, de Quartier-Français, de L'Etang et de Trois-Bassins. Ces prix ont été décernés le 22 septembre 2022 dans l'hémicycle du Palais de la Source.

Chaque établissement a composé une équipe avec 5 collégiens dont 2 issus du Conseil Départemental des Jeunes, 2 agents ATTEE, des enseignants et des personnels administratifs. Une subvention de 1 000 euros a été attribuée par le Département. Chaque équipe a mis en place un programme éducatif porté par la brigade d'éco-délégués ambassadeurs de la transition énergétique. Un stand itinérant a été implanté dans les collèges. Chaque participant a organisé une campagne de suivi de consommation qui a été rendue public dans un espace d'exposition pendant une semaine. Les collégiens ont saisi les consommations et calculé les économies d'énergie et de CO2. Pour finir, ils ont comparé la consommation réelle par rapport à une consommation de référence ajustée. Des actions pour réduire la consommation, sensibiliser les collégiens pour les mobiliser aux bons usages avec le réglage des installations techniques ont été menées. .

4.5. La poursuite du concours d'embellissement des collèges

Les établissements scolaires sont certes des lieux d'éducation mais ce sont aussi des endroits où les élèves passent une grande partie de leur journée. Il est ainsi primordial qu'ils puissent évoluer dans les meilleures conditions et dans un milieu agréable pour leur épanouissement car la qualité des lieux de formation a une incidence sur la réussite des élèves.

C'est la raison pour laquelle, en 2012 le Département a lancé une opération innovante associant étroitement les élèves et le personnel des collèges : le concours du « plus beau collège fleuri » devenu concours « d'Embellissement des collèges ».

C'est un projet fédérateur, à la fois pédagogique, ludique et symbolique du dynamisme de la jeunesse réunionnaise et de la politique éducative de la Collectivité, qui associe les équipes de direction, les enseignants, les ATTEE, les élèves et leurs parents.

Il est ouvert à tous les collèges publics de l'île. Il s'agit de :

- valoriser les actions menées par les collégiens en faveur de l'embellissement de leur collège,
- amener les collégiens à respecter l'environnement vert de leur collège,
- rendre les élèves acteurs de « la vie verte » du collège,
- développer chez les collégiens un intérêt particulier pour l'embellissement de leur cadre de vie.

Le concours d'embellissement des collèges a cette année 2022 une fois de plus fédérer les élèves et les équipes éducatives autour d'un beau projet : celui de verdir, d'embellir et de mettre des couleurs à l'intérieur de leurs établissements dans le respect des principes de développement durable. Le tout, parsemé d'essences précieuses et endémiques de La Réunion, c'est la recette gagnante du collège Plateau Goyave qui remporte le 1er Prix du concours.

4.6. Accueil de la Nuit européenne des Chercheurs dans les musées du Département

La Nuit européenne des Chercheurs a eu lieu le 30 septembre 2022. Elle a proposé divers ateliers : voyages immobiles, rallye nocturne, speed searching, soirées diapos… sur les sites départementaux. Ainsi, le musée Léon Dierx, le muséum d'histoire naturelle et le Jardin de l'État ont accueilli de jeunes chercheurs, désireux d'échanger et de partager leurs travaux.

La Nuit Européenne des Chercheur.e.s est une invitation à partager une soirée avec des chercheurs dans un cadre plus intimiste qu'une salle de conférence ou un laboratoire, de découvrir leur quotidien, leur parcours et leurs travaux. Depuis 2018, cette manifestation est relayée localement par l'Université de La Réunion. La cinquantaine de chercheurs présents sont issus des laboratoires de l'Université de La Réunion, de l'institut de recherche pour le développement (RD), des écoles supérieures d'art (ESA) et d'architecture (ENSAM) et de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion. Depuis 2021, l'Université a souhaité s'ouvrir davantage sur la ville. Un partenariat a ainsi été créé avec le musée Léon Dierx, le Muséum d'Histoire Naturelle et le Jardin de l'État. Les enjeux de cette manifestation sont multiples, mieux faire comprendre le travail des chercheurs au grand public, susciter des vocations, désacraliser la démarche scientifique et surtout pour le Département de La Réunion proposer aux familles Réunionnaises de s'approprier de façon ludique et pédagogique le fait scientifique.

4.7. Exposition « Titrain lontan : l'aventure ferroviaire de La Réunion » aux Archives départementales

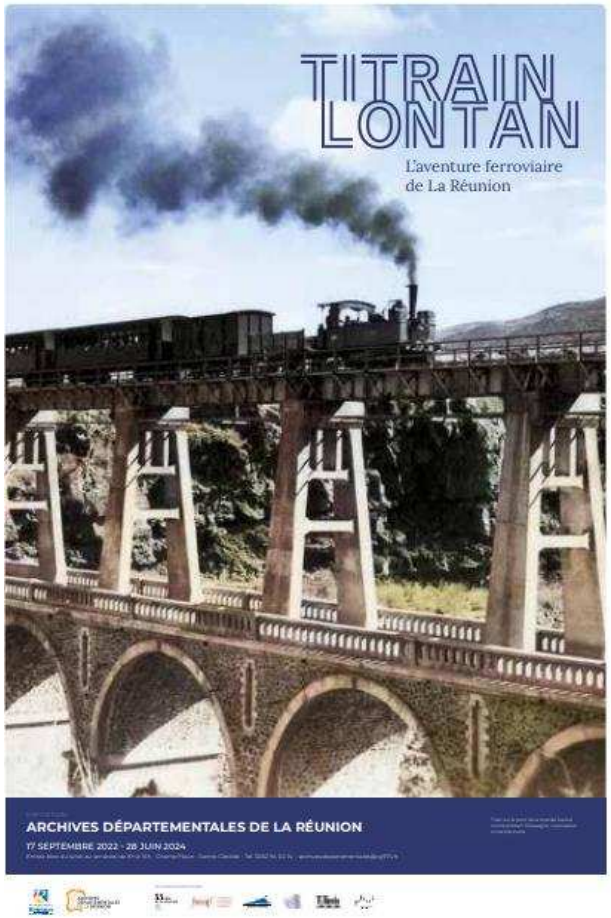

Les Archives Départementales de La Réunion proposent aux Réunionnais de replonger dans cette fantastique aventure ferroviaire avec une exposition dédiée à cette épopée d'un autre temps et pourtant tellement d'actualité !

La nouvelle exposition « Titrain lontan : l'aventure ferroviaire de La Réunion » fait revivre l'aventure ferroviaire de La Réunion sur le temps long, du premier projet de chemin de fer à traction hippomobile en 1858 jusqu'à la fermeture définitive du service de secours ferroviaire en 1976. Inaugurée en 1882 dans l'enthousiasme, la ligne qui relie Saint-Benoît à Saint-Pierre desservait 13 gares, quasiment un arrêt par ville, et permettait aux hommes et aux marchandises de circuler. Mais, concurrencé par la route et faute de modernisation, le train ne survivra pas à la construction de la route du littoral construite en 1963 et doublée en 1976. Pendant près d'un siècle, le chemin de fer a façonné l'histoire économique, sociale et culturelle de La Réunion. L'exposition s'ouvre sur les vestiges laissés par le train. Dans la galerie le visiteur parcourt « la ligne », les 126 kilomètres de voie ferrée de Saint-Benoît à Saint-Pierre et découvre l'histoire mouvementée du chemin de fer. Dans le hall, qui abrite la reconstitution d'un wagon, il vit une expérience immersive grâce aux créations vidéo de Lionel Lauret et au documenteur poétique de Laurent Pantaléon, au rythme des ségas le train.

5. DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

S'inscrire dans une logique de développement durable demande de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur Terre.

Le Département, collectivité compétente en matière agricole, par ailleurs autorité de gestion du Programme de Développement Rural 2014-2020, pilote en lien avec l'ensemble de la profession agricole, un projet de grande envergure (AGRIPéi 2030), destiné à bâtir le modèle agricole de demain, qui permettra à nos agriculteurs de relever les nombreux défis, de dimension sociétale auxquels notre territoire ne pourra se soustraire : transition agro-écologique, résilience au changement climatique, évolution du comportement des consommateurs, libéralisation des marchés, souveraineté alimentaire de notre île.

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

- Poursuite du Programme de Développement Rural 2014-2022 (FEADER)
- Plan AgriPéi 2030 qui se décline en 39 actions et dont les ambitions sont de protéger le foncier agricole, d'augmenter la production de fruits et légumes, de viandes et la diversification en générale, de développer des outils de production et l'emploi, de préparer et d'assurer la transition écologique des exploitations agricoles, d'améliorer le taux de couverture des produits locaux en particulier pour la restauration collective
- Plan Bio Départemental validé le 24 mars 2021 qui identifie 4 axes stratégiques principaux (foncier, promotion, production, expérimentation) et 20 actions prioritaires à mettre en œuvre sur la période 2021-2025.
- Déploiement du PDRES : financement de 414 opérations d'aménagement foncier, 331 réservoirs d'eau, 92 réhabilitations de retenues collinaires, 9 unités de transformation de produits agricoles locaux
- Accompagnement des producteurs indépendants de fruits et légumes
- Schéma Général de la Restauration Scolaire 2022-2030, comportant 5 orientations stratégiques suivantes pour structurer l'action départementale pour les 10 prochaines années : se doter des moyens de pilotage – offrir une prestation de qualité – ancrer territorialement la prestation – Valoriser l'emploi dans cette filière – Sécuriser l'autonomie de production du Département
- Plan pour améliorer les conditions d'alimentation en eau des Hauts
- Plan Départemental de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques
- Projet de développement hydrauliques pour les microrégions Nord et Est (projet MEREN)
- Feuille de route de la filière PAPAM qui se décline en 20 actions autour de 5 axes stratégiques : consolider sa structuration, Optimiser la valeur ajoutée économique à La Réunion Renforcer ses phases de R&D, développer les territoires et protéger la biodiversité
- Soutien en direction des Amapéi
- Organisation de marchés de producteurs à fréquence mensuelle
- Création de magasins de producteurs
- Marque de garantie collective 100% Réunion

Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants

Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2022

Quelques Chiffres repères

488 exploitations bio pour 2097 ha de surfaces
9 unités de transformation de produits agricoles locaux aidés
Taux de couverture de produits agricoles locaux consommés : 42%
301 ha de friches agricoles remises en culture en 2021
15 collèges participants à l'Opération No Gaspi
16 100 ha de surface irriguées

5.1. Des soutiens apportés aux producteurs de fruits et légumes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan AgriPéi 2030

La collectivité départementale, compétente en matière agricole, marque, au travers de son plan d'actions AGRIPéi 2030, une volonté affirmée d'accompagner le développement des exploitations et des productions locales, avec comme principe fondateur la volonté que le modèle agricole réunionnais de demain puisse refléter une agriculture : - Familiale et créatrice d'emplois, - Diversifiée visant l'autonomie alimentaire de l'île, - A forte valeur ajoutée, source de revenus pour nos agriculteurs, - Ecologique à faible empreinte carbone et résiliente au changement climatique, - Innovante.

Quelques Chiffres 2022

- *100 000 tonnes de fruits et légumes produits par an*
- *2000 exploitations de fruits et légumes*
- *5 300 ha de surfaces cultivées en fruits et légumes*

Ce plan stratégique global se décline, selon les thématiques et les filières, en feuilles de route aussi concrètes qu'opérationnelles. C'est en particulier le cas de la filière PAPAM (Plantes A Parfums Aromatiques et Médicinales), mais également de la filière BIO réunionnaise dont l'essor et l'ambition importante nécessitent d'y consacrer un plan d'actions spécifiques.

Par ailleurs, la question de la résilience des productions réunionnaises aux risques environnementaux et sanitaires constitue également une priorité importante, en particulier pour les productions végétales affectées depuis plusieurs années par la mouche orientale des fruits.

Afin de soutenir la production locale de 12 fruits et légumes les plus consommés à La Réunion, le Département met en œuvre un dispositif d'aide spécifique aux agriculteurs indépendants, non adhérents à une coopérative ou une organisation de producteurs, s'engageant volontairement à produire ces fruits et légumes en réponse à un marché clairement identifié pour l'année 2022. L'aide est destinée à accompagner leur programme de plantation / entretien / commercialisation de ces fruits et légumes.

5.2. Des soutiens spécifiques apportés aux filières vanilles, ananas et apicoles

Dans le cadre du plan AGRIPEI 2030, le Département a mis en place dispositif d'aide visant à accompagner le développement de la filière ananas Réunion avec la mise en production de 100 hectares nouveaux en 2024, renforçant notamment le positionnement de ce fruit sur ses marchés d'exportation et de transformation agroalimentaire.

S'agissant de la vanille, la Collectivité départementale accompagne la filière à travers le lancement cette année avec l'ONF d'un appel à projet pour l'attribution de parcelles, aux producteurs de vanille. Situés en majorité sur les secteurs de Sainte-Rose, de Saint-Philippe et de Saint-Benoît, 16 lots en forêt départemento-domaniale et 2 lots en forêts ENS du Département sont proposés aux planteurs dans le cadre de cet appel à projet.

Confrontée depuis 2017 à la propagation du parasite « varroa » au sein des ruchers de l'île, la filière apicole réunionnaise doit désormais faire face à l'apparition du « petit coléoptère des ruches ». A ce stade, il n'existerait aucun traitement spécifique face à ce parasite, la seule prophylaxie d'urgence connue consiste en la destruction (brûlage) de la ruche et de son essaim.
Déjà fortement engagée dans la lutte contre le varroa, la collectivité a souhaité rapidement évaluer les mesures de soutien possibles qui pourraient être apportées aux apiculteurs face à ce nouveau phénomène. Une première rencontre avec les représentants de la filière le 27 juillet dernier (Association pour le Développement Apicole de La Réunion, Syndicat Apicole de la Réunion, Groupement de Défense Sanitaire de La Réunion), ainsi que plusieurs réunions techniques ultérieures ont permis d'identifier les principales problématiques à traiter et les attendus prioritaires des acteurs.
Des premières mesures d'accompagnement des apiculteurs confrontés à l'apparition du petit coléoptère des ruches ont été mises en place.

5.3. La Création d'unités de transformation de la production agricole locale

La collectivité départementale, compétente en matière agricole, marque, au travers de son plan d'actions AGRIPéi 2030, une volonté affirmée d'accompagner le développement des exploitations et des productions locales. Afin de soutenir les exploitations impactées par la crise sanitaire et renforcer la sécurité alimentaire du territoire, le Département a souhaité accélérer la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, dans le cadre du Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES). Il s'agit, pour le volet agricole, de consacrer :

- ✓ 10,5 M€ à la mise en œuvre d'actions de court terme,
- ✓ 32,5 M€ sur la période 2020-2025 (actions de moyen terme).

Dans ce cadre, cinq nouveaux dispositifs d'aide ont été mis en place (décision CP-2020-DEC-234 du 14 octobre 2020), dont l'un permet en particulier d'accompagner la création d'unités de transformation de la production locale, au bénéfice de groupements d'agriculteurs, pour une enveloppe initiale de 4M €. L'objectif du dispositif est de renforcer l'offre de produits agricoles locaux transformés.
A l'issue d'un premier appel à projets conduit en 2021, 5 projets avaient pu être accompagné pour une enveloppe globale de 694 735,27 €. Les conventions financières ont été signées et les projets ont depuis démarré. La collectivité a fait le choix de reconduire ce dispositif et de lancer un second appel à projets en 2022 pour lequel 4 porteurs de projets vont pouvoir être accompagnés pour un budget de 300 000 euros. Transformation de fruits et légumes de saison, des racines et de tubercules péi, de café ou encore de PAPAM sont autant de projets qui vont pouvoir se développer prochainement.

5.4. La Création d'une banque de fourrage pour sécuriser l'alimentation des animaux

Les filières d'élevages d'herbivores (bovin, ovin, caprin et équin) rassemblent à la Réunion près de 2500 éleveurs et plus de 50 000 animaux. L'un des enjeux de sécurisation et de développement de ces filières animales réside dans la capacité à maitriser l'approvisionnement en fourrage de ces élevages. A ce jour, la production fourragère à la Réunion est insuffisante pour couvrir les besoins de ces animaux. Ce déficit structurel est de plus accentué par les changements climatiques qui impactent les conditions de production (sécheresses plus régulière, …).

Au travers de son plan d'actions AGRIPéi 2030 et dans le cadre du Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES), un nouveau dispositif d'aide a été mis en place afin d'accompagner la création d'une banque de fourrage, au bénéfice des filières animales, pour une enveloppe initiale de 2 M€. Ce projet vise en la production de plus de fourrages et en un meilleur stockage. L'objectif du dispositif est de renforcer l'autonomie en termes d'alimentation des cheptels locaux. La situation géopolitique actuelle rend d'autant plus pertinent cette démarche souhaitée par le Département de longue date.

Suite à une analyse prospective sur les besoins fourragers, il a été confié à l'ARP (Association Réunionnaise Pastoralisme) l'animation et la coordination de cette future banque fourragère.

5.5. La création de la marque « 100% La Réunion »

La collectivité départementale, compétente en matière agricole, marque, au travers de son plan d'actions AGRIPéi 2030, une volonté affirmée d'accompagner le développement des exploitations et des productions locales. Au-delà des enjeux rattachés à la mobilisation du foncier agricole ou à l'augmentation de la production locale, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, il s'agit également de pouvoir soutenir la valorisation et la promotion des produits agricoles locaux. Considérant la nécessité de donner une meilleure visibilité des produits péi, plusieurs types d'actions sont menées dans ce cadre, en matière de promotion (organisation du Salon International de l'Agriculture, de marchés péi, soutien des fêtes de terroir, foire agricole de Bras-Panon), mais également de différenciation de la production agricole réunionnaise (soutien à la mise en place d'Indications Géographiques Protégées).

Afin d'aller encore plus loin pour renforcer l'identification des productions agricoles locales, la collectivité a travaillé ces deux dernières années à la mise en place d'une marque départementale permettant de valoriser la mention de l'origine Réunion. C'est ainsi qu'a été créée une marque de garantie « 100% La Réunion » déposée à ce jour auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle en vue de sa protection

L'objectif de cette marque est double : d'une part valoriser les productions agricoles et agroalimentaires intégralement réunionnaises en les distinguant des produits concurrents tout ou partie importés ; et d'autre part, d'assurer une information dénuée de toute ambiguïté pour les consommateurs.

La fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023 seront consacrées au lancement et à la communication auprès du grand public de cette marque.

5.6. La mise en œuvre du plan Bio

La transition agro-écologique constitue de toute évidence un axe majeur du projet AgriPéi 2030, qui prévoit notamment de « mettre en œuvre un plan BIO ambitieux pour le territoire ». La crise sanitaire aura par ailleurs montré l'importance de renforcer l'autonomie alimentaire de notre île, impliquant de développer nos productions agricoles locales, mais également l'attachement particulier des réunionnaises et des réunionnais à consommer des produits de proximité, de qualité, et dans le cadre de circuits courts.

Pour faire progresser les pratiques agricoles et répondre pleinement aux attentes sociétales, **un plan Bio ambitieux pour le territoire a été adopté en mars 2021. Il** s'articule selon 4 axes et 20 actions prioritaires à mettre en œuvre dans les 5 ans.

QUELQUES CHIFFRES REPERES

En 2019 : 345 agriculteurs bio pour 1 475 hectares

Cibles AGRIPéi 2030 : +400 exploitations BIO représentant 1 500 hectares supplémentaires

En 2022 : 200 agriculteurs bio accompagnés

Le plan prévoit notamment le principe de bonification du dispositif départemental de « primes friches », permettant de favoriser la remise en culture de terrains agricoles sous-exploités au profit d'agriculteurs inscrits dans une démarche d'agriculture biologique (enveloppe prévisionnelle de 400 000 €). En 2022, les primes existantes pour la vente ou la location d'un terrain en friche ont ainsi été bonifiées à hauteur de 50 % pour un(e) agriculteur/trice ou une société agricole qui porte un projet labellisé Agriculture Biologique.

A noter également qu'en 2022 le Département a poursuivi le dispositif d'aide visant à faciliter la mise en place de démarche qualité au sein des exploitations agricoles de La Réunion afin de réduire les coûts de certification BIO pour l'exploitation et que le Département a lancé ses premiers marchés bio sur le territoire.

5.7. Des actions pour promouvoir les productions locales !

De plus en plus de consommateurs cherchent à se rapprocher des agriculteurs afin de limiter les intermédiaires, redonner du sens à leur acte d'achat et avoir accès à des produits de qualité et locaux. La mise en œuvre des Amapéis, des marchés de producteurs, des fêtes de terroir, de salons, lancés par la Collectivité, ont été les premières concrétisations pour répondre à cette attente.

La crise sanitaire a montré l'intérêt d'aller plus loin dans la structuration des circuits courts, et le Département souhaite désormais accompagner un déploiement de boutiques/magasins de producteurs sur le territoire. A ce titre, il a été voté en octobre 2020 un dispositif d'aide en faveur de la création de Magasins/Boutiques de producteurs, dans lesquels seuls les produits bruts et/ou transformés seront autorisés à la vente.

Le Département a donné une seconde jeunesse au Domaine Archambeaud au Tampon, à travers la création d'un Magasin des producteurs. Suite à un appel à projets, Domaine Archambeaud au Tampon a été attribuée à l'ASAR (Association de Solidarité Agricole de La Réunion), soutenue par la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et la Chambre d'agriculture, en vue d'y développer un projet de valorisation de produits agricoles locaux. Cette mise à disposition a été formalisée dans le cadre d'une convention d'occupation d'une durée de 5 ans de la boutique baptisée « Magasin des Producteurs d'Arts Champs Beaux ». D'autres magasins de producteur devraient voir le jour en 2023.

Les Amapéi

Afin de promouvoir le développement des circuits courts en agriculture, le Conseil départemental a créé en 2015, un dispositif de soutien en faveur du déploiement sur notre territoire d'Amapéi (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Péi). L'Amapéi a pour objectifs le développement de l'emploi dans le secteur agricole, le renforcement de la viabilité économique des petites exploitations notamment dans les Hauts, la remise en culture des terres en friche et la promotion d'une alimentation « péi » saine et diversifiée.

Au travers de ce circuit court de distribution, les producteurs s'engagent à fournir aux consommateurs des produits alimentaires de qualité tout au long de l'année, sous forme par exemple de paniers de fruits et de légumes et

5.8. Des mesures prises pour lutter contre la mouche des fruits

La mouche des fruits « Bactrocera dorsalis » a été détectée par la Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion (FDGDON). Installée sur toute l'île, cette peste originaire d'Asie, préférant les climats tropicaux est présente dans toute la zone Océan indien (Comores, Mayotte, Maurice, Madagascar, Afrique, Réunion). Celle-ci a colonisé en quelques mois une majorité du territoire, avec des impacts déjà significatifs sur certaines productions. Ses hôtes favoris sont la mangue, la goyave, la papaye, les agrumes, les anones, la banane, les cucurbitacées, les piments, la tomate, etc. Sa capacité d'invasion est telle qu'il est urgent de prévoir des moyens de sensibilisation et de lutte en amont de la prochaine saison des fruits, c'est-à-dire au mois de septembre.

Pour enclencher un processus de lutte destiné à endiguer le phénomène de la mouche de fruit asiatique, le Département a souhaité :

- prévoir les moyens de sensibilisation et de lutte contre la mouche des fruits, dès le démarrage de la saison des fruits 2022 ;
- alerter et réaliser des témoignages d'agriculteurs ;
- présenter des moyens de lutte ;
- sensibiliser les agriculteurs et la population afin d'agir ensemble pour limiter ses dégâts voire éradiquer ce fléau
- financer un chantier d'insertion pour la fabrication d'augmentoriums.

5.9. Plus de produits locaux dans les restaurants collectifs des collèges

Le Département a formalisé en fin d'année 2021 son Schéma Général de la Restauration Scolaire (SGRS) permettant à la collectivité de définir sa stratégie pour la restauration scolaire pour les 10 années à venir. L'ancrage territorial est un des axes forts de ce schéma. En effet, face à des enjeux majeurs et de dimensions multiples (sociaux, économiques, santé publique, environnementaux), le Conseil Départemental vise à améliorer la qualité des repas servis aux collégiens via notamment la promotion et la valorisation de la production locale.

A cet effet des opérations de sensibilisation des collégiens et de distribution de produits frais sont organisées tous les mois en partenariat avec la Chambre d'agriculture. En 2022, près d'une vingtaine de collèges ont pu bénéficier de ce dispositif.

Quelques Chiffres 2022

- *35 000 demi-pensionnaires*
- *15 unités de production départementale (4 cuisines centrales et 11 cuisines autonomes),*
- *5,2 millions de repas servis/an*

Le Schéma Général de la Restauration Scolaire porte sur la période 2021 à 2030 et comprend au total 73 fiches actions. Il est structuré autour de cinq objectifs stratégiques :

- ✓ Se doter des moyens de pilotage
- ✓ Offrir une prestation qualitative
- ✓ Ancrer territorialement la prestation
- ✓ Valoriser l'emploi dans cette filière
- ✓ Sécuriser l'autonomie de la production du Département

L'organisation de la restauration scolaire doit se traduire par un ancrage territorial fort. En effet, en 2020 : 61 % du volume et 57 % du budget des approvisionnements étaient issus de la production et/ou la transformation locale). Les achats de denrées représentent près de 10 M€ annuels pour les repas servis aux collégiens. La cellule restauration, étoffée de compétences en nutrition, proposera un plan alimentaire adapté aux besoins des convives, harmonisé sur l'ensemble des sites pour une équité de traitement et permettant de valoriser les marqueurs de qualité (labels et origines).

5.10. Un Challenge pour réduire le gaspillage alimentaire dans les collèges

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des collèges, la collectivité a entrepris depuis 2015 une action de sensibilisation au sein des établissements scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire.

C'est ainsi que le concours de "lutte contre le gaspillage alimentaire" en restauration scolaire, "NO GASPI" a vu le jour. Il a pour but de mobiliser les collèges sur la question de l'alimentation, et de valoriser le travail réalisé dans les établissements.

Comme chaque année, *No Gaspi* est ouvert à 15 collèges. Les participants mènent des réflexions et des actions tendant à limiter le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. Des ateliers d'éducation à la nutrition sont également mis en place pour les élèves qui, par la suite proposent eux-mêmes un menu "idéal". Des pesées des déchets sont organisées pour mesurer le degré d'efficacité des initiatives mises en œuvre pour réduire le gaspillage.

En 2022, c'est le collège du Ruisseau de la Rivière Saint-Louis qui a remporté l'édition. En 2023, la collectivité a pour projet d'équiper tous les collèges publics du département en tables de tri des déchets, intégrant un système de pesée, ce qui permettra la réalisation de diagnostics du gaspillage alimentaire. Ces diagnostics conduiront à la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Quelques Chiffres 2022

- *5 millions de repas servis*
- *35 220 collégiens demi-pensionnaires*
- *15 collèges participant à l'opération No Gaspi*

5.11. Un soutien aux projets d'économie circulaire pour une production et des consommations plus durables

Le Département, au travers son PDTES et sa politique d'insertion, accompagne les projets fléchés « économie circulaire ».

Il a apporté en 2021 à la CERBTP son soutien dans le cadre de la création d'une plateforme « La Bourse aux Matériaux ». Il s'agit d'un outil numérique d'échange, de vente ou encore de dons de matériaux qui a pour objectif de leur donner une seconde vie, prévenir la production de déchets et préserver les ressources. Cette plateforme est opérationnelle depuis novembre 2022. En effet, cette plateforme numérique de mise en relation de l'offre et de la demande de matériaux pouvant être réemployés ou réutilisés promeut l'économie circulaire en offrant des moyens d'approvisionnement alternatifs. La Bourses aux Matériaux, contribue non seulement à diminuer les coûts liés à la gestion des déchets, mais également à diminuer l'apport des déchets aux centres d'enfouissement, à diminuer de l'impact carbone de la filière et participe à la préservation des ressources

En 2022, le Département s'est associé à la DEAL pour lancer, en partenariat avec la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion (DAAF) et la Fondation Crédit Agricole Réunion Mayotte un appel à projet visant à encourager l'émergence de projets sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique, et/ou de lutte contre la pauvreté via l'économie circulaire. C'est ainsi qu'une 15aine d'associations vont pouvoir être accompagnées pour développer leur projet (ateliers de réparation, de recyclage, ateliers mobiles, éducation à la nutrition, maraude avec valorisation gaspillage alimentaire, actions en lien avec l'hygiène menstruelle, conception de jeux éducatifs…). Cet appel à projet s'inscrit dans l'atteinte de 4 des 17 objectifs de développement durable à savoir l'éradication de la pauvreté (ODD 1), la lutte contre la faim (ODD 3), l'accès à une éducation de qualité (ODD 4), l'adaptation au changement climatique (ODD 13).

A noter également cette année, le lancement de la 25 -ème édition des Challenge des Créateurs. Il s'agit d'un concours organisé par le Département qui récompense les créateurs d'entreprise méritants, assure la promotion du parcours de la création d'entreprise, valorise la gestion et le savoir-faire des chefs de T.P.E (Très Petite Entreprise) pour qui la création de leur activité a permis leur insertion professionnelle. Les projets portés par les créateurs d'entreprise sont bien souvent en lien avec l'économie circulaire et encouragent des consommations plus vertueuses : toit en paille de vétiver, reconditionnement de batterie de vélos…

L'insertion Economique

Le Département place l'insertion économique au cœur de ses priorités en raison de la situation du chômage dans l'île, le nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories (A, B, C) s'établissant au 31/12/2020 à 163 000. L'objectif de la politique départementale en la matière, est d'améliorer l'efficacité des parcours d'insertion, en donnant la priorité aux chantiers d'insertion qui renforcent l'expérience professionnelle et notamment ceux relevant de l'insertion par l'activité économique.

Dans ce cadre, il a été financé en 2022 des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) en lien avec la Transition Ecologique et le développement durable notamment sur les thématiques suivantes : agriculture biologique, permaculture, jardins partagés, couture, recyclage, transition numérique, fabrication d'objets artisanaux. Ils œuvrent tous à accompagner le territoire vers un nouveau modèle de production et de consommation plus respectueux de l'environnement plaçant l'humain au cœur des projets.

PARTIE 3 : BILAN SUR LA PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DE METHODE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Le dispositif d'évaluation partagée

Pièce maitresse, l'évaluation participe à l'orientation et au pilotage des actions, programmes et politiques publiques de la collectivité et à sa stratégie d'amélioration continue. Elle donne la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle permet par ailleurs de mobiliser les différentes parties prenantes sur les objectifs et les choix qui structurent les projets.

Dans un contexte de contraintes budgétaires et de défiance des citoyens vis-à-vis des acteurs publics, l'évaluation en tant qu'outil de mesure de performance, permet de comprendre et de piloter de manière agile les différents projets menés par la Collectivité et de rendre compte.

Le PDTES propose une première série d'indicateurs pour chaque action (Indicateurs du Baromètre présentés en partie 1) qui sera incrémentée au système global de pilotage actuellement en cours d'élaboration. Ce référentiel sera amené à être ajusté et développé en permanence. Il est destiné à terme à être accessible de manière large et simplifié via une plateforme dédiée à la Transition Ecologique et Solidaire permettant à la fois de renseigner et de consulter les indicateurs et de rendre accessible, lisible et transparente l'information aux citoyens.

2. Une stratégie d'amélioration continue

Le PDTES adopté cette année est amené à évoluer dans le temps au regard de son évaluation bien sûr mais également des évolutions sociales, environnementales économiques, techniques ou encore législatives. Cette année déjà, de nouvelles actions non identifiées dans le PDTES émergent notamment suite aux ateliers et concertations internes organisés au sein de la collectivité (dématérialisation, pollution numérique, idée de création de ressourceries notamment en lien avec la petite enfance, idées de kit destinés aux travailleurs sociaux et personnes vulnérables, économie circulaire en lien avec l'ameublement de bureau, à partir de la récupération de verre…). Cette stratégie d'amélioration continue sera renforcée avec des démarches d'expérimentation ainsi que la poursuite des ateliers en interne (détaillés en partie 4) et comités de suivis de nouvelles actions.

3. L'organisation du Pilotage

Les actions, programmes et politiques publiques présentés dans le présent rapport en partie 2 s'incarnent à travers des opérations menées par différentes directions, différents services de la collectivité et réalisées selon des méthodes de travail qui leur sont propres. Il est nécessaire que ceux-ci informent de l'avancée et des résultats de leurs opérations, mais également de leurs impacts sur les autres politiques et programmes. Il est mis en place une organisation adaptée permettant le pilotage du PDTES et la construction du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité

4. La transversalité de l'approche

Le Développement Durable est généralement décrit comme une recherche concomitante de l'efficacité économique, du progrès social et de la protection de l'environnement. Les 5 finalités décrites précédemment démontrent une nécessité d'adopter une approche transversale et permet d'identifier des interactions entre politiques publiques comme par exemple celles en lien avec la restauration scolaire, l'éducation, la réduction des déchets et l'agriculture. La transition écologique et solidaire mobilise en effet de nombreuses directions du Département tant dans l'identification et la mise en œuvre des actions de développement durable que pour l'intégration de cette approche dans d'autre directions en interne ou encore auprès de partenaires.

5. La participation des acteurs locaux et des habitants

Cette participation repose sur l'intérêt commun qu'ont les acteurs locaux, les habitants, les citoyens pour le devenir de leur territoire et les conditions d'un « bien vivre ensemble ». Un projet local sera d'autant plus fort si les acteurs et les territoires l'ont conçu collectivement, ont pu se l'approprier et y prendre leur responsabilité.

Le Département a lancé cette année en particulier son premier Budget d'Initiative Citoyenne visant à rapprocher le citoyen de la collectivité départementale et l'impliquer davantage dans la construction des politiques publiques. Les deux thématiques suivantes, primordiales pour le quotidien des Réunionnais, et pour leur avenir ont été proposées : la lutte contre la vie chère et la transition écologique et solidaire. 123 projets ont été réceptionnés.

Le Département a par ailleurs participer à plusieurs événements, en particulier au 2nd Salon de l'écologie qui a attiré cette année plus de 10 000 visiteurs.

Celui-ci a été l'occasion de mettre en visibilité auprès du grand public ses actions en lien avec la préservation des espaces naturels sensible et la biodiversité et plus largement l'ensemble des actions portées par le Département dans le cadre du Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire. Cet évènement a permis de proposer des ateliers grand public de sensibilisation à la biodiversité aquatique (Office de l'eau Réunion) et d'informations autour de l'empreinte carbone et d'échanger avec les habitants.

Le Département a également participé à l'événement intitulé **« Ambition Planète : les jeunes s'engagent** » qui a accueilli plus de 2500 éco-délégués ainsi que des chefs d'établissements le 10 novembre 2022. Le Département a ainsi pu échanger avec les jeunes sur les actions et politiques qu'il porte en matière de transition écologique et animer des ateliers de sensibilisation au changement climatique.

Il a par ailleurs organisé son tout premier **Festival de la transition écologique et solidaire** les 24/25/26 novembre, événement intégrant la fête de la science organisée par le Muséum d'Histoire Naturel ainsi que les journées européennes de la réduction des déchets. Un programme riche a été proposé grâce à la mobilisation de nombreux partenaires acteurs du changement : conférences, ateliers inspirants autour de thèmes incontournables, rencontres, visites guidées, lecture, jeux, marché de produits locaux sont autant d'animations qui ont été proposées. Plus de 5000 personnes, en particulier les écoles élémentaires et collèges ont participé à cet événement.

FESTIVAL TI PA TI PA
Agir ensemble pour la Transition Écologique et Solidaire !
24 au 26 novembre 2022, de 10h-16h // Saint-Denis - Jardin de l'Etat
je découvre
je m'informe
j'agis au quotidien
AU PROGRAMME
marché bio
animations ludiques
conférences
visites guidées
expositions
ateliers nou fè ensamb...
TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE
Réunion
RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET
www.departement974.fr

PARTIE 4 : BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE D'ECO-EXEMPLARITE

Le Département s'est engagé, dans le cadre de son Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire, à devenir une Collectivité éco-responsable. Ce plan traduit la volonté forte de la Collectivité de s'engager sur la voie d'un changement de modèle afin de répondre aux menaces tant écologiques que climatiques qui pèsent sur notre île et l'ensemble de la planète. L'objectif est clair : réduire notre empreinte carbone et notre impact sur l'environnement.

1. Un plan de gestion des déchets en interne adopté

Le PDTES prévoit la mise en œuvre d'un nouveau plan interne de prévention et de gestion des déchets avec pour objectif une réduction de 50% de la production de déchets non recyclables en 2025 par notamment la mise en place de mesures favorisant le tri et la collecte des déchets et le rappel des bons gestes de tri auprès des agents.

Le premier Plan de gestion des déchets, suite à un travail de co-construction mené en 2021 et à l'implication d'agents volontaires et la DMG a ainsi été adopté en juin 2022. Il comprend 25 actions, principalement en lien avec les activités de bureau et les habitudes de vie au travail et est défini selon la stratégie des « 4 R » suivants :

- **REPENSER** *notre consommation en ré*-orientant nos achats de consommables traditionnels vers des objets alternatifs éco-conçus (localement si disponible), réparables, rechargeables, biodégradables afin de limiter leur impact sur notre environnement.
- **REDUIRE** *la production des déchets e*n réduisant nos consommations de ressources au quotidien
- **REUTILISER/REPARER p**lutôt que de jeter et pour prolonger la vie des objets
- **RECYLCLER e**n respectant les règles de tri et grâce à un réseau de partenaires locaux – pour donner une seconde vie aux déchets

REPENSER NOTRE CONSOMMATION	REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS	REUTILISER/REPARER	RECYLCLER
• Prendre de nouvelles habitudes d'achat pour les fournitures de bureau • Limiter le jetable au profit du réutilisable • Repenser nos équipements et nos moyens	• Réduire l'utilisation du papier • Réduire les déchets lors de la pause déjeuner • Mieux utiliser son matériel électronique	• Créer des espaces de trocs et d'échange • Impliquer les agents	• Mettre en place un système de tri efficace et visible • Poursuivre la gestion éco-responsable du Parc informatique* • Expérimenter des filières de recyclage

Ainsi, une expérimentation de 8 mois se tiendra exclusivement **sur le site de la Source** à partir du 1er septembre pour le tri et la valorisation des déchets papier, bouteilles en plastique vides et canettes en aluminium. Une corbeille à papier individuelle sera remise aux agents. Des centralisateurs de papiers, bouteilles en plastique et canettes seront ensuite disposés à des points stratégiques.

Vous serez donc invités à trier vos déchets papier, bouteilles en plastique et canettes en aluminium dans ces centralisateurs qui seront collectés une fois tous les quinze jours.

Le site de la Source sera pionnier dans la mise en place de cette action, que nous souhaitons étendre sur l'ensemble du territoire.

2. Formation des agents au changement climatique

La mise en œuvre et la réussite du PDTES suppose une mobilisation de tous, en particulier celle des élus et des agents qui apportent et apporteront encore davantage une contribution efficace à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et participeront de façon effective à l'avènement d'un développement plus durable.

Ce virage écologique demande des outils de formation innovants et efficaces permettant de nous informer et de nous sensibiliser tous dans le but de faire évoluer nos comportements.

Les ateliers Fresques du Climat (formation pour mieux comprendre le changement climatique et mieux agir) ont été proposés tout au long de l'année 2022 par des agents eux même formés à l'animation de cet outil.

Plus de 200 agents ainsi que l'ensemble du Comité de Direction (séance du 23 février 2022) ont été formés grâce à cet outil.

3. Formation des agents à la biodiversité

La SREPEN anime, dans le cadre d'un partenariat avec le Département sur la période 2021-2025 des actions de sensibilisation dans les collèges, met en place des modules de sensibilisation à destination du personnel et des élus du Conseil Départemental, et apporte une expertise technique à la collectivité sur les sujets environnementaux. En 2022, des sessions de sensibilisation des agents ont débuté. Elles se déroule sur 3 modules :

- ½ journée intitulée : « Alliance des réunionnais et de la biodiversité » animée par M Laurent JAUZE, Docteur en biogéographie, agriculteur.
- ½ journée dédiée aux « fondements de l'action publique environnementale/comprendre les mobilisations environnementales, animée par Marie Thiann-Bo Morel, Maître de Conférences à l'Université de la Réunion.
- ½ journée de terrain – Découverte technique d'un travail de restauration écologique en site urbain animée par Michel REYNAUD, paysagiste écologue. Les sessions se déroulent à Beauséjour à Ste Marie, ou à l'Ilet du Centre à Saint-Pierre.

Les sessions de sensibilisation des agents se poursuivront en 2023. Une ou plusieurs sessions spécifiques à destination des élus seront également proposés en lien avec l'atelier Fresque du Climat en 2023.

4. Des temps d'échange et d'acculturation organisés régulièrement en interne

Dans le cadre du PDTES, et dans l'objectif d'initier et d'animer une communauté d'agents départementaux engagés dans la transition, des événements en interne ont été régulièrement organisés : Cafés de la transition, Journées de mobilité durable, Rentrée du Climat, Cleaning Day numérique, semaine européenne du développement durable.

5. Un plan de Mobilité durable adopté

L'article 51 de la LTECV avait fixé l'obligation au 1er janvier 2018, à toutes les entreprises de plus 100 salariés basés sur un même site -et situées dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains ou PDU- de réaliser un Plan de Mobilité. Plus récemment la Loi d'Orientation de la Mobilité LOM a abaissé ce seuil des 100 collaborateurs à 50 et porté cette obligation au 1er janvier 2020.

Ce plan de mobilité durable a pour vocation de rationaliser tous les déplacements liés à l'activité d'une entreprise ou d'une organisation et cible les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels ainsi que les déplacements des visiteurs.

En regard de cette obligation à la fin du mois de janvier 2021, la collectivité a confié à un Chef de Projet la mission d'élaborer et de conduire les actions d'un Plan de mobilité Durable.

Pour ce faire et en s'appuyant sur les ambitions du PDTES, une démarche de co construction avec les agents a été engagée en 2021. Pour installer une transition dans la pratique des agents, il est proposé régulièrement aux agents des journées de mobilité durable. Un forfait de mobilité durable a par ailleurs été mis en place. Une expérimentation de télétravail est par ailleurs en cours. Il est envisagé de généraliser cette pratique à l'ensemble des agents dès 2023.

6. Des temps pour partager l'avancée du PDTES

Il convient, dans le cadre du PDTES, de partager les avancées et les résultats des actions, tant en interne auprès des élus et de nos différentes directions, qu'en externe auprès de nos partenaires et des acteurs locaux. Le PDTES nécessite ainsi la mise en place d'instances de gouvernance de différents niveaux. Lieux de pilotage, de suivi des actions, d'évaluation des résultats, d'adaptation des stratégies, ces gouvernances se veulent dynamiques, modernes et transparentes.

Il s'est tenu, **en juin 2022, en assemblée plénière**, une séquence dédiée à la transition écologique qui a été l'occasion de faire un point sur l'avancée du PDTES. Un premier **Comité Partenarial de Suivi** associant tant les directions en interne que les acteurs locaux de la transition (collectivités, Etat, institutionnels, partenaires privés…) s'est quant à lui tenu en septembre 2022. Il a également permis de partager le contenu et les actions déployées dans le cadre du PDTES. Des ateliers de travail ont par ailleurs permis de dresser une cartographie des actions en cours et projetées par l'ensemble des participants ainsi que des propositions d'idées pour développer de nouveaux projets à impact.

ANNEXE
les 17 Objectifs du Développement Durable

Objectif 1	**Éliminer la pauvreté** sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2	**Éliminer la faim,** assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 3	**Permettre à tous de vivre en bonne santé** et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	**Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité** et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif 5	**Parvenir à l'égalité des sexes** et autonomiser toutes les femmes et les filles
Objectif 6	**Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau** et d'assainissement gérés de façon durable
Objectif 7	**Garantir l'accès de tous à des services énergétiques** fiables, durables et modernes, à un coût abordable
Objectif 8	**Promouvoir une croissance économique** soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Objectif 9	**Bâtir une infrastructure résiliente,** promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Objectif 10	**Réduire les inégalités** dans les pays et d'un pays à l'autre
Objectif 11	**Faire en sorte que les villes et les établissements humains** soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Objectif 12	**Établir des modes de consommation** et de production durables
Objectif 13	**Prendre d'urgence des mesures** pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 14	**Conserver et exploiter de manière durable les océans,** les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
Objectif 15	**Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres,** en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Objectif 16	**Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives** aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
Objectif 17	**Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial** pour le développement durable et le revitaliser